

Rapport triannuel De la Commission Communale pour l'Accessibilité

2017 -2018 – 2019

Hôtel de Ville

1, place Jean Jaurès
93105 Montreuil Cedex

Tel : 01 48 70 60 00

www.montreuil.fr

Sommaire

1 . Données Générales.....	3
1.1 . Informations administratives de la Commune.....	3
1.2 . Informations administratives de la Commission Communale pour l'Accessibilité.....	3
1.3 . Engagement de la Commune sur la question du handicap.....	4
2 . Suivi des travaux améliorant l'accessibilité.....	6
2.1 . Suivi de l'Agenda d'accessibilité Programmée de la Ville.....	6
2.2 . Balises et feux sonores.....	9
2.3 . Les places de stationnement réservées.....	10
2.4 . Le service SESAM.....	12
3 . Logement.....	13
4 . Services de transports collectifs et adaptés.....	14
4.1 . Transports collectifs.....	14
4.2 . Transport adapté.....	14
5 . Accessibilité et Participation à la Vie Sociale.....	17
5.1 . Accès aux droits et prestations.....	17
5.2 . L'accès aux démarches administratives.....	18
5.3 . Les permanences d'écrivains publics.....	20
5.4 . Les permanences associatives.....	20
5.5 . L'accès au droit, projet expérimental.....	20
5.6 . Accès à l'emploi.....	21
5.6.1 . Le Handicapé.....	21
5.6.2 . Le forum pour l'emploi.....	22
5.7 . Emploi des personnes handicapées dans les services municipaux.....	22
5.8 . Inclusion de l'enfant en situation de handicap.....	23
5.8.1 . Accueil dans les structures de la petite enfance.....	23
5.8.2 . La scolarisation.....	25
5.8.3 . Accueil dans les centres de loisirs.....	26
5.9 . Soutien aux aidants.....	27
5.10 . Accès à la santé.....	30
5.10.1 . Accessibilité de l'offre de soins.....	30
5.10.2 . Les actions menées par les professionnel.les des CMS.....	31
5.10.3 . Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM).....	33
5.11 . Accès à la culture.....	34
5.11.1 . Le centre Tignous pour l'art contemporain.....	34
5.11.2 . Le Cinéma Le Méliès.....	35
5.11.3 . La bibliothèque.....	37
5.11.4 . Le théâtre des Roches.....	38
5.12 . Accès à la pratique sportive.....	39
5.13 . Accessibilité du site Internet de la Ville et Référentiel Général d'accessibilité.....	40
6 . Les établissements et services médico-sociaux.....	42
7 . Les actions de sensibilisation, de formation, de communication.....	45
7.1 . Les actions de sensibilisation grand public.....	45
7.2 . Les actions de formation en direction des professionnel.les.....	49
7.3 . Les actions de communication.....	49
8 . Gouvernance et coordination.....	51
9 . Conclusion.....	53

1. Données Générales

1.1. Informations administratives de la Commune

La ville de Montreuil est située dans le département de la Seine Saint-Denis. Elle compte 108 402 habitants (population légale au 1^{er} janvier 2016, en vigueur à compter du 1er janvier 2019) et s'étend sur 8,92 km².

La ville de Montreuil a intégré l'Établissement Public Territorial (EPT) Est Ensemble qui porte notamment le programme local de l'habitat (PLH) et le plan local de déplacements.

Le PLH a été signé en mars 2017. Il fixe les grandes orientations en matière d'habitat et comprend 35 actions. L'une d'entre elles a pour objectif de soutenir l'adaptation des logements au handicap et au vieillissement.

Le plan local de déplacements a été approuvé au conseil communautaire du 15 décembre 2015. Ce document définit la politique globale d'organisation des mobilités à l'échelle du territoire, dans une perspective de développement durable. Il intègre des actions favorisant l'accessibilité pour tous, et décrit des itinéraires prioritaires selon l'intensité piétonne.

1.2. Informations administratives de la Commission Communale pour l'Accessibilité

La loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation, et la citoyenneté des personnes handicapées » a instauré de nouvelles mesures qui ont profondément modifié les pratiques existantes en matière d'accessibilité.

La Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées (CCAPH) a été mise en place en 2008.

L'article L2143-3 du Code Général des Collectivités Locales, modifié par l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014, opère un changement d'appellation, les CCAPH, deviennent les Commissions Communales pour l'Accessibilité (CCA).

La CCA regroupe un collège d'élus et un collège d'associations et d'établissements et de services médico-sociaux composé de représentants des personnes handicapées, d'usagers et de personnalités qualifiées. Sa composition sera renouvelée en 2020, suite aux élections municipales.

Sur la période concernée par ce rapport et depuis l'arrêté modificatif de Monsieur le Maire en date du 5 juillet 2017, les associations et établissements et services médico-sociaux représentés sont :

- l'Association Française contre les Myopathies (AFM)
- l'Association des Paralysés de France (APF)
- l'APEI « Les Papillons Blancs de Vincennes »
- l'Association Nationale des Maîtres de Chiens Guides d'Aveugles (ANMCGA)
- l'Union Nationale des Amis et des Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)
- l'association Cap Santé (Accompagnement et soins à domicile)
- l'association du COS (pour son volet handicap)
- l'association Trisomie 21
- l'Association Deux mains pour s'entendre
- le Foyer d'Accueil Médicalisé les Bons Plants
- l'ESAT Marsoulan
- L'association ACACIA new horizon
- l'entreprise adaptée Fast Road
- le conseil des aînés
- l'Association de Défense des Usagers des Transports en Commun (ADUTECH)
- l'association Handicaps Ensemble
- la FCPE

Le règlement intérieur de la CCA a été adopté le 12 décembre 2008. Son article 6 précise son rôle et ses attributions :

- Dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports et établir un rapport annuel présenté au Conseil municipal, proposant des améliorations en matière d'accessibilité de l'existant.
- Présenter au Conseil municipal un rapport annuel de son activité.
- Établir un schéma directeur d'accessibilité des services de transports publics et déplacements urbains qui se veut un document de présentation pluriannuel des opérations de mise en accessibilité élaboré en concertation avec les acteurs concernés.
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
- Mener une réflexion et formuler des propositions au Conseil municipal dans tous les domaines abordés par la loi du 11 février 2005 relative à l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

La CCA se fixe pour objectifs de mettre en place tous les dispositifs visant à améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de handicap, et ainsi de travailler simultanément dans les domaines de l'accès aux droits (à la santé, au logement, à l'éducation, à la culture, aux loisirs...).

La Commission s'est réunie à deux reprises en 2017 (présentation du regroupement des services dans la tour Altaïs et présentation du rapport 2016), à une reprise en 2018 (présentation d'un projet portant sur l'accès au droit) et à deux reprises en 2019 (présentation des nouveaux locaux accueillant les services municipaux (tour Altaïs) et commission exceptionnelle sur le stationnement).

C'est le sixième rapport présenté à la commission communale pour l'accessibilité.

1.3. Engagement de la Commune sur la question du handicap

La ville de Montreuil souhaite mener une politique ambitieuse, transversale et intégrée du handicap.

L'enjeu est que tous les services municipaux prennent en compte, dans la conception et la réalisation de leurs projets, la question du handicap et de l'accessibilité pour tous. La notion d'accessibilité, conformément à la loi de 2005, s'étend à tous les types de handicap et à tous les domaines de la vie en société.

Dans ce cadre, les services municipaux sont mobilisés. Les directions des Bâtiments, des Espaces publics et de la mobilité, de l'Urbanisme, ou bien encore des Solidarités, de la Petite enfance, de la Communication, de l'Éducation, de la Culture ainsi que la direction de la Santé sont très impliquées dans la recherche constante de l'amélioration des conditions de vie au quotidien des personnes handicapées.

En outre, au sein de la direction de la Santé, la Mission Handicap doit veiller à ce que la dimension du handicap soit systématiquement considérée dans les projets de la Ville, avec selon les cas une fonction d'impulsion, d'appui et de coordination. La mission développe son activité autour de 4 axes principaux :

- Favoriser la continuité de la chaîne des déplacements selon laquelle tout obstacle entre le cadre bâti, l'espace public, la voirie et les moyens de transports doit être supprimé, pour que la continuité du déplacement sans rupture, soit assurée pour tous.
- Favoriser l'effectivité du principe de « l'accessibilité de tous à tout » en travaillant, en lien avec les différentes directions, à l'accès à la santé, aux droits, à la citoyenneté, à l'emploi, aux loisirs, aux sports, à la culture... en considérant les formes de handicap (moteur, sensoriel, mental, psychique, polyhandicap).

- Modifier positivement le regard et travailler sur les représentations du handicap en mettant en place des actions de sensibilisation, pour les professionnels ou le grand public.
- Suivre la Commission Communale pour l'Accessibilité et rédiger son rapport annuel.

La Mission Handicap est composée d'une chargée de mission et d'une assistante à mi-temps.

2. Suivi des travaux améliorant l'accessibilité

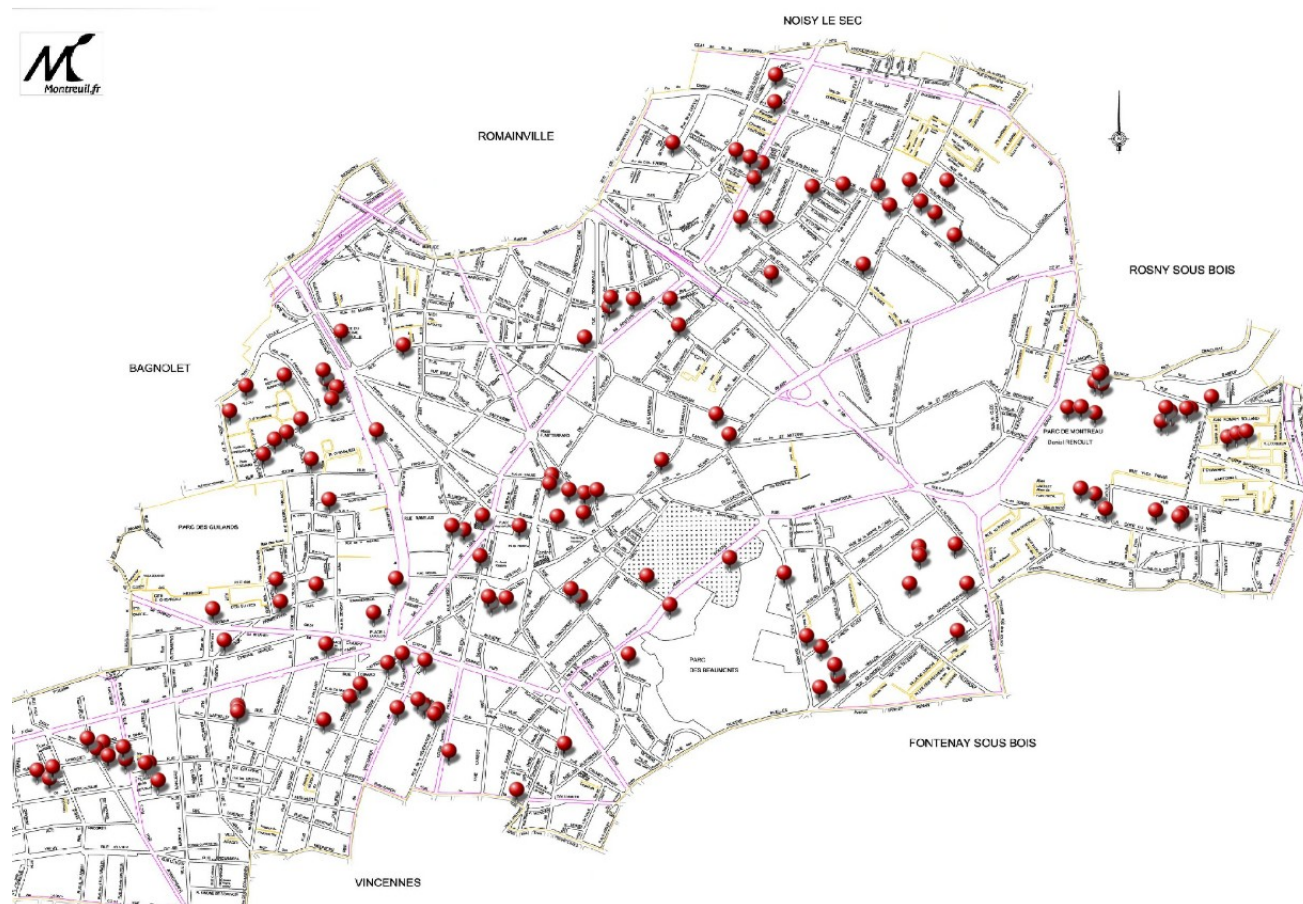
Pour rappel les derniers diagnostics ont été réalisés en 2011 sur la voirie et en 2014 sur le bâti.

2.1. Suivi de l'Agenda d'accessibilité Programmée de la Ville

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) de la ville de Montreuil a été approuvé par arrêté préfectoral le 19 avril 2016, suite au vote du Conseil Municipal du 16 décembre 2015. Ce document intègre les travaux sur le bâti et sur l'espace public dans le respect de la continuité de la chaîne de déplacements. Il porte sur la mise en accessibilité de 143 établissements recevant du public (ERP), cheminements sur l'espace public inclus et s'étend sur 9 ans.

Localisation des ERP concernés par l'Ad'AP :

Le



coût des travaux à effectuer a été estimé à 22 479 221 euros, avec la répartition suivante :

Première période 2016 – 2018 : 4 727 680 euros

Deuxième période 2019 – 2021 : 4 157 273 euros

Troisième période 2022 – 2024 : 13 594 268 euros

Le montant de la dernière période est très supérieur à ceux des deux premières car elle comprend la mise en accessibilité de patrimoine dit « incertain », c'est-à-dire par exemple, le patrimoine qui a vocation à être détruit.

- **Les réalisations 2017 - 2018 - 2019 :**

Le contexte budgétaire très contraint n'a pas permis de respecter la programmation initiale. Toutefois, des travaux sont entamés sur 23 sites inscrits dans l'Ad'AP.

Le bilan de la première année de l'Ad'AP a été présenté lors de la commission communale pour l'accessibilité du 2 février 2017.

Bilan à N+1 :

Total des ERP du patrimoine inscrits dans l'Ad'AP : 143

Total des ERP prévus dans l'année 1 : 15

ERP en cours de mise en accessibilité : 10 pour un total de 693 605€.

Réalisé 2017 - 2019 :

Bâti :

- Elémentaire Paul Bert / projet PMR : 51 117 €
- Ecole Relais Angela Davis / projet complet / Ascenseur. Sanitaires accessibles mais cour pas accessible: 263 106 €
- Elémentaire Estienne d'Orves / réalisation de 2 rampes PMR : 10 657 €
- Maternelle Berthelot : rénovation des sanitaires, ajout d'un WC PMR.
- Maternelle Danton : rampe
- Joliot Curie 1 : sanitaires
- Groupe scolaire Marceau – Odru (fin du projet qui sera évolutif en 2023) :
 - voirie et école accessible
 - travail sur la colorimétrie et la luminance (favoriser la lumière naturelle) : aide aux personnes malvoyantes.

- Multi-accueil Lounès Matoub / projet PMR : 41 733 €
- Gymnase Joliot Curie : projet PMR : 48 440 €
- Instrumentarium / réalisation d'une rampe PMR : 8 924 €
- CMS Daniel Renoult / projet PMR : 103 510 €
- Espace Annie Girardot / remplacement de la rampe PMR : 5 213 €
- Opale / réalisation d'une rampe poussettes : 7 224 €

- L'Office / projet complet : 15 117 € (WC accessible et rampe sur la sortie de secours)
- WC accessible au 1^{er} étage de l'Hôtel de Ville
- aménagement des locaux de l'ex-CPAM (regroupement antenne de quartier) : 100 % accessible
- Théâtre des Roches : accessibilité d'une salle en rdc.
- 2 projets issus du budget participatif : lieux de rencontre
 - Pocket Café (Villiers Barbusse)
 - La rencontre (La Noue)
- Rénovation parvis de l'église Saint-Pierre Saint-Paul
- quartier des Ruffins : salle R+1 de La Poste (pour mise à disposition aux associations)
- Serres du centre horticole, création d'une dalle pour l'accueil de public lors d'animations.

Espace public :

2018 :

- WC accessible, marché de la Dhuys
- potelets à tête blanche, circuit ville fleurie (3390€)
- Bandes podotactiles sur 6 traversées (14 726€)
- Reprise de trottoirs rue Voltaire et création de passage piéton (proche IEM) et rue des Saules Clouet (31 273€)
- Création de 34 places PMR (marquage ou création avec terrassement) (107 684€).
- Reprise de marquage au sol (5 594€)

- Cour élémentaire Boissière : 276 095€.

2019 :

- Achat de 10 bips sonores (délivrés gratuitement aux Montreuillois)
- Condorcet confort trottoirs
- E.Marcel confort trottoirs
- ST Just confort trottoir par le profil en travers + bandes podotactiles et potelets à tête blanche
- Jules Guesde confort trottoir coté droit + têtes blanches
- Delavacquerie création PP aux normes PMR, têtes blanches et bandes podotactiles
- Marceau entre rue de Paris et rue Lebour, trottoirs, confort et réfection passage piétons, têtes blanches et bandes podotactiles
- Raspail trottoirs entre République et Marceau pour confort piétons
- Doumer trottoirs reprises partielles pour confort piétons

- ECOLE
- J.Curie 1 réfection totale de la cour avec mise en accessibilité de tous les accès (classes, sanitaires, halls) : 220 095€
- abords de la maternelle Danton (opération coup de poing du SGEP :confort trottoirs et plateau PMR).
- SAMD : aménagements voirie rue Stalingrad aux abords de l'école Angela Davis

- PLACES PMR
- 34 places créées en 2018
- 20 places créées en 2019

Suite à la réalisation de parcours commentés sur la place Jean Jaurès avec des personnes concernées par le handicap :

- Mise aux normes de l'abaissé Franklin
- Pose d'une main courante sur l'escalier Franklin / Dreyfus
- Enlèvement d'une bande podotactile mal positionnée sur la Place Jean Jaurès

Autres projets favorisant l'accessibilité :

- Accueil d'une stagiaire à la mission handicap été 2019 (réalisation de parcours commentés et d'un diagnostic sur les feux sonores).
- Arpentages ou rencontre avec des usagers :
 - rue de Romainville
 - rue de la Convention
 - place de la Croix de Chavaux avec l'association Handicaps Ensemble
 - place de la République avec l'association Handicaps Ensemble
- Groupe de travail sur l'accessibilité de la Tour Altaïs (bâti, accueil et espace public environnant) à l'occasion du déménagement des services municipaux (août 2019).

La première réunion a eu lieu en mars 2017, une quinzaine de personnes concernées par le handicap ont travaillé des propositions garantissant l'accessibilité et le confort d'usage des futurs locaux. Accueil, signalétique, sanitaires, formation des personnels... toutes les propositions ont été transmises au comité de pilotage chargé du déménagement des services municipaux en juillet 2017.

Un retour sur ces propositions a été proposé en présence des architectes lors de la commission communale pour l'accessibilité élargie du 23 mai 2019.

L'organisation, initialement prévue, d'une visite de chantier n'a pas pu être organisée.

Des parcours commentés ont été organisés en interne avec des agents concernés par le handicap en octobre 2019. Le tableau des propositions a été mis à jour et reste un outil de travail et de suivi sur l'accessibilité de la tour.

Les problématiques repérées qui apparaissent les plus dérangeantes sont les suivantes :

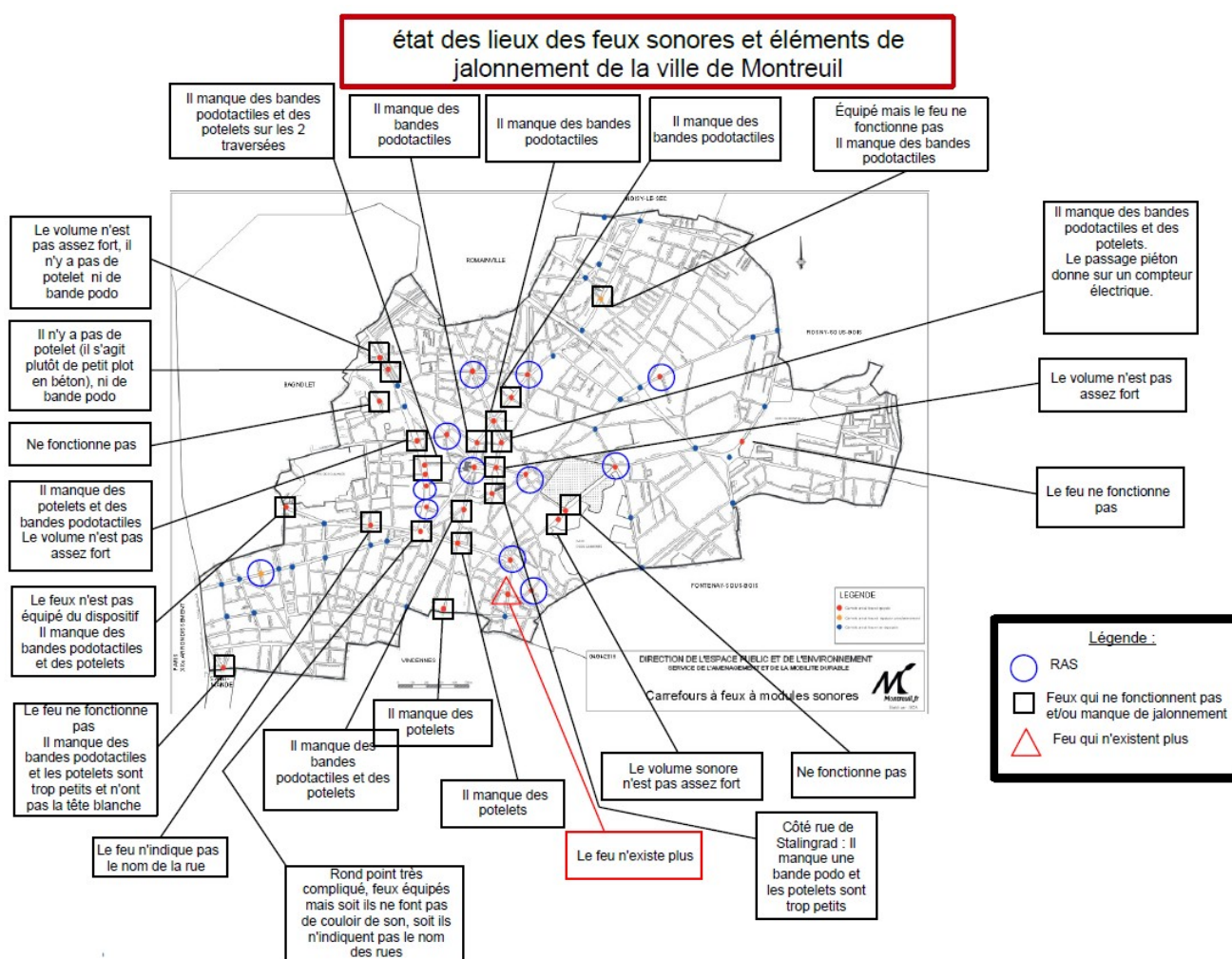
- la porte tambour qui n'est utilisée par aucune des 3 collègues en situation de handicap rencontrés
- le poids des portes et surtout celles des toilettes
- la temporisation des ascenseurs (ouverture des portes)
- les hublots trop petits trop hauts sur les portes
- le ressaut du 6e étage à la sortie de la salle d'attente
- le manque de balise sonore à l'entrée.
- La difficulté d'accès parking (les agents rencontrés ne l'utilisent pas)
- l'absence de dépose minute

2.2. Balises et feux sonores

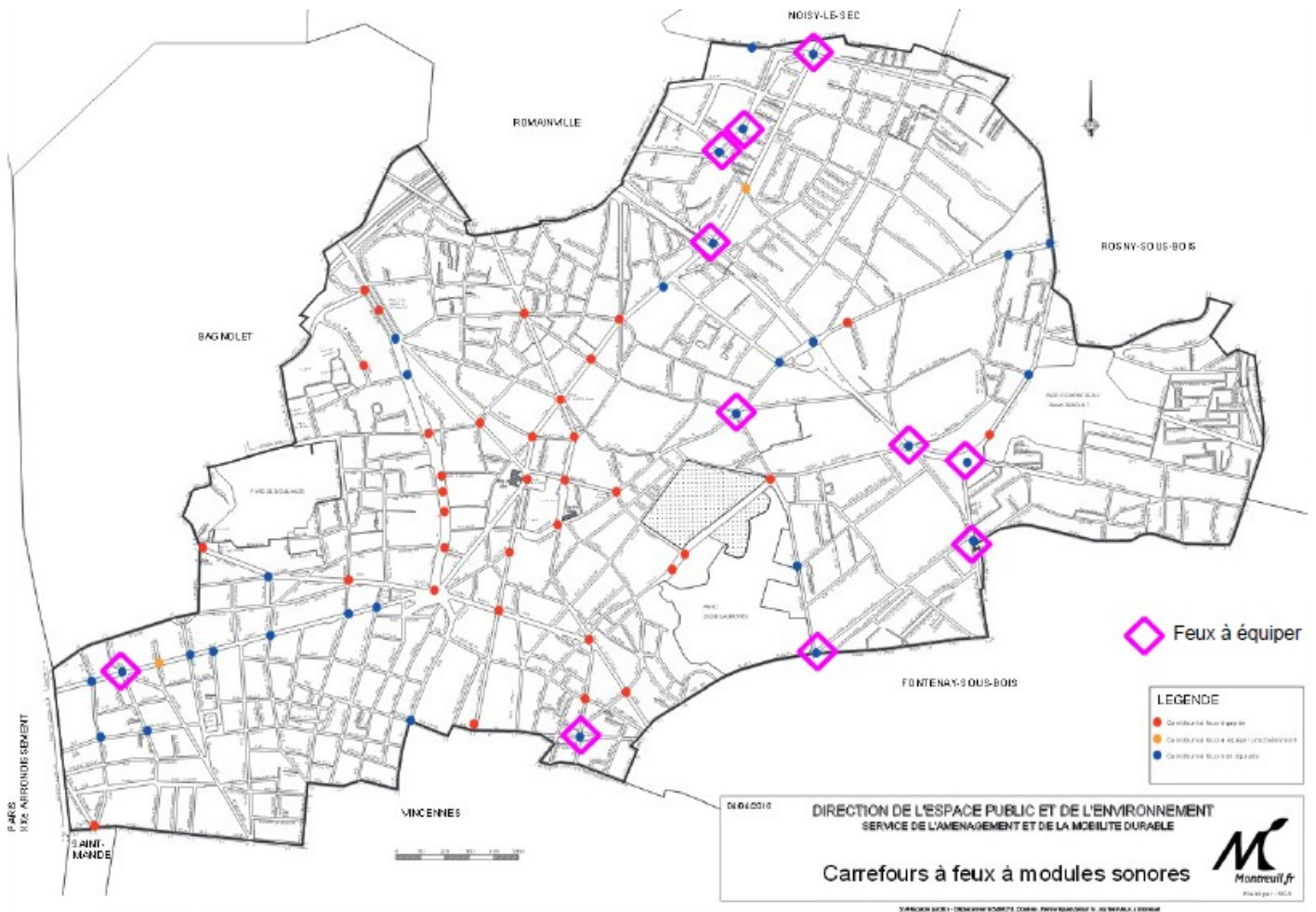
La Mission Handicap délivre gratuitement des télécommandes activant les balises et feux sonores. Ces télécommandes peuvent être retirées au 12ème étage de la tour Altaïs, ou envoyées par voie postale au domicile des personnes (missionhandicap@montreuil.fr / 01 48 70 64 29).

Depuis 2017 le modèle de télécommandes a été renouvelé. Les nouveaux bips sont munis d'un mode automatique et de nombreuses nouvelles fonctions. En moyenne 10 bips par an sont remis aux montreuillois qui en font la demande.

Une stagiaire a été accueillie à la mission handicap 2 mois en 2019. Elle a notamment réalisé un diagnostic des carrefours à feux en organisant des parcours commentés avec des personnes ayant une déficience visuelle. Suite à cet état des lieux, elle a pu formuler des recommandations (cartes ci-dessous).



Cartes des feux à équiper en fonction de la complexité du carrefour (11) :



Trois balises sonores ont été installées à l'entrée d'établissements recevant du public en 2017 à titre expérimental : une au cinéma Le Méliès, une à l'Hôtel de Ville et une au centre administratif Opale. Elles indiquent l'entrée de l'établissement, les horaires d'ouverture et services proposés et guident jusqu'au premier accueil physique.

17 autres balises ont été acquises et seront prochainement installées sur les équipements municipaux tels que le nouveau centre administratif Altaïs, les centres municipaux de santé, la maison des associations et des initiatives citoyennes, la salle Jean Lurçat, la mairie annexe ou encore le centre Tignous pour l'art contemporain.

2.3. Les places de stationnement réservées

Au 18 janvier 2019, 2383 montreuillois détenaient une carte de stationnement prioritaire. 34 places ont été créées en 2018 et 20 en 2019.

Depuis la loi du 18 mars 2015 le stationnement est gratuit sur tous les emplacements ouverts au public pour les titulaires de la carte européenne de stationnement. La durée maximale de stationnement ne peut être inférieure à 12 heures.

Suite à ces nouvelles dispositions, un nombre important de fraudes à la carte de stationnement a été observé. Pour lutter contre cette occupation abusive de l'espace public, un macaron avait été voté en conseil municipal en 2015.

Suite à un certain nombre de dysfonctionnements, la Ville de Montreuil est revenue au droit commun.

L'information suivante a été diffusée aux personnes concernées durant l'été 2019 :

La Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA) exceptionnelle, du mardi 25 juin 2019, a pris la décision, en coordination avec les services concernés, de faire évoluer les règles permettant aux personnes titulaires d'une carte européenne de stationnement pour personnes handicapées (CES) ou d'une carte mobilité inclusion portant la mention "stationnement personnes handicapées" (CMI-S) de bénéficier de la gratuité du stationnement en zone payante.

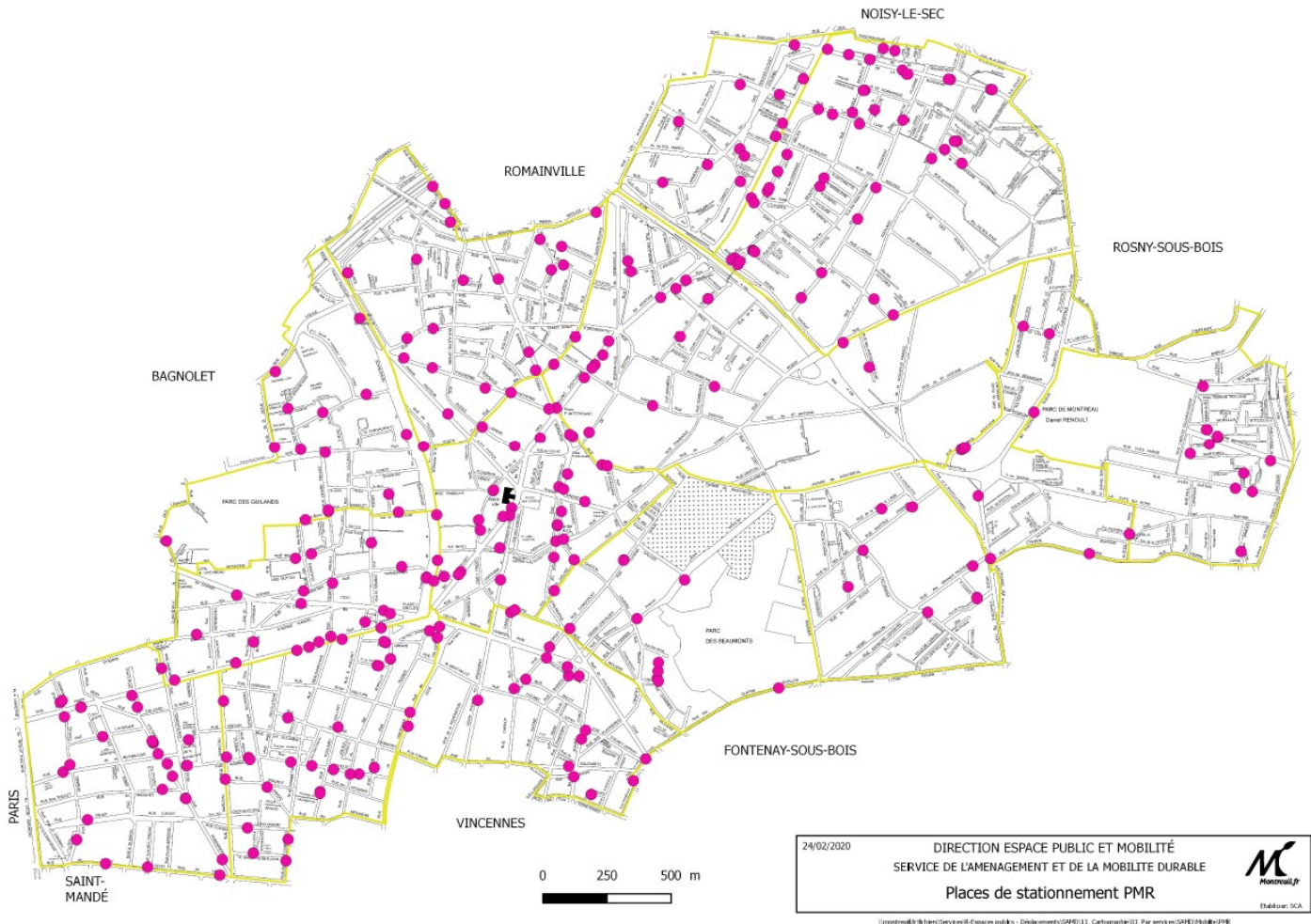
Jusqu'à présent, il vous était demandé d'inscrire, avec pièces justificatives à l'appui, l'immatriculation de votre véhicule ou de votre accompagnant dans un fichier. Cette mesure avait été instaurée pour lutter contre la recrudescence des fausses cartes, essentiellement les CES, et l'usage abusif des photocopies, à un moment où la pression sur le stationnement était très forte.

Depuis le 1er janvier 2019, notamment grâce à un contrôle efficace effectué par le délégataire de la Ville pour le stationnement payant, la disponibilité de places est meilleure, tandis que les recours (RAPO) des personnes titulaires d'une CES ou d'une CMI-S augmentent, ainsi que le fichier des plaques d'immatriculation enregistrées.

En conséquence, la CCA du 25/06/2019 a décidé que le contrôle de stationnement pouvait revenir à la stricte application du droit commun quant à la gratuité du stationnement pour les titulaires d'une CES ou d'une CMI-S. Ainsi dès le lundi 8 juillet 2019, conformément aux articles L.241-3 et R.241-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

- Le principe de l'inscription des plaques d'immatriculation des véhicules utilisés par les titulaires d'une CES ou d'une CMI-S est abandonné ;*
- La gratuité du stationnement sera accordée dès lors que l'original de votre CES ou CMI-S sera apposé en évidence derrière le pare-brise de votre véhicule ou de celui de votre accompagnant ;*
- En cas de photocopie, l'agent de contrôle du stationnement aura pour instruction d'émettre un forfait de post-stationnement (FPS) que vous pourrez faire annuler dès lors que vous effectuerez un RAPO* prouvant votre bon droit ;*
- Pendant les premières semaines de ces nouvelles règles, chaque FPS émis en cas de photocopie sera accompagné d'un flyer d'information apposé sur le pare-brise.*

Ces nouvelles règles feront l'objet d'une évaluation des comportements et des usages au printemps 2020.



2.4. Le service SESAM

Il peut être interpellé pour tout problème repéré sur l'espace public, via l'application mobile, un formulaire en ligne, par mail, par téléphone ou en mairie.

En 2018, sur 8194 demandes, 4061 concernaient la propreté (49,56 %), 2215 l'espace public (nids de poule, racines, potelet manquant, feux sonores, marquage au sol...) (27,03%) et 1326 la circulation (stationnement gênant ou ventouse) (16,18%).

En 2019 5409 demandes ont été enregistrées, soit une baisse de 2785 signalements par rapport en 2018, essentiellement lié à la propreté.

2078 demandes concernaient la propreté (38,42%)

1733 demandes concernaient l'espace public (nids de poule, racines, potelet manquant, feux sonores, revêtement sur trottoir, marquage au sol...) (32,04%)

1334 demandes concernaient la circulation (stationnement gênant ou ventouse) (24,66%)

Quelles perspectives sur l'accessibilité des bâtiments publics et de l'espace public ?

Réaliser le bilan de mi-parcours de l'Ad'AP.

Poursuivre la formation des agents.

Finaliser l'installation de 17 balises sonores à l'entrée d'établissements municipaux recevant du public.

3. Logement

Depuis octobre 2017, le handicap est pris en compte dans le cadre de la mise en place de la cotation de la demande.

Des points réguliers ont été institués entre la mission handicap, le service logement et ponctuellement l'association Handicaps Ensemble. 27 dossiers ont été suivis entre 2017 et 2019.

En 2019, sur l'ensemble des suivis du pôle social du service communal d'hygiène et de santé (SCHS), **62 dossiers** comprenaient une question sur le handicap sur un total de 142 dossiers sociaux.

Ces situations ont majoritairement trait à la santé mentale mais peuvent aussi concerner une reconnaissance comme travailleur handicapé, avec ou sans le bénéfice de l'AAH, ou un problème de santé invalidant.

Quelles perspectives ?

Sensibiliser les bailleurs sociaux au recensement des logements accessibles.

4. Services de transports collectifs et adaptés

Des efforts conséquents ont été entrepris pour la mise en accessibilité des transports en communs. La Ville développe aussi un transport adapté pour faciliter l'autonomie et l'inclusion sociale, professionnelle et économique des personnes handicapées.

4.1. Transports collectifs

La Ville sera desservie d'ici fin 2023 par deux nouvelles stations : "Montreuil Hôpital" et "La Dhuis", dans le cadre du **prolongement de la ligne 11** du Métro jusqu'à Rosny-Bois Perrier. Ces stations seront accessibles.

Le chantier a débuté en 2016. La Ville reste vigilante pour que l'accessibilité des PMR soit au maximum maintenue durant la phase de chantier à proximité des zones en travaux, aussi bien au niveau des transports en commun que des cheminements piétons.

Le **prolongement de la ligne de tramway T1**, de Noisy-le-Sec à Val de Fontenay, améliorera les conditions de transport de l'est de la région tout en se connectant au réseau de transports existant et à venir, notamment dans le cadre du Nouveau Grand Paris. Il permettra de desservir les villes de Noisy-le-Sec, Romainville, Montreuil, Rosny-sous-Bois et Fontenay-sous-Bois (RER A et E).

Cinq nouvelles stations seront créées sur le territoire de Montreuil, situées à des carrefours stratégiques : Aristide-Briand, Mozinor et Ruffins notamment. L'avenue paysagère sera aménagée : deux voies de circulation pour les voitures, une piste cyclable à double sens et de larges trottoirs plantés. La circulation sera apaisée dans la traversée du quartier Saint-Antoine-Murs-à-pêches afin de privilégier la promenade piétonne et vélos sur cette séquence.

Le tramway permet une nouvelle répartition de l'espace public :

- une plateforme dédiée au T1 sur la majorité du linéaire ;
- des traversées piétonnes sécurisées ;
- des larges espaces pour les piétons ;
- des itinéraires cyclables sécurisés et continus ;
- une circulation fluide et régulière du tramway ;
- un cadre de vie amélioré, avec la mise en place d'un nouveau mobilier urbain esthétique et de qualité (bancs publics, candélabres...).

Les + du tram :

- Une accessibilité pour tous
- Un service 7 jours sur 7.
- De 5h à 0h30 en semaine et de 5h à 1h30 les vendredis, samedis et veilles de fêtes.
- Un tramway toutes les 4 minutes dans chaque sens en heure de pointe et toutes les 6 min en heures creuses.

Le T1 sera en service fin 2024 de Noisy à Mozinor, et fin 2025 jusqu'à Val de Fontenay.

4.2. Transport adapté

Le service de transport adapté géré par le service Solidarités du Centre Communal d'Action Sociale, en lien avec le prestataire FLEXCITE, filiale de la RATP, est réservé aux Montreuillois en situation de handicap et à mobilité réduite pour des déplacements sur la commune. Ce transport est effectué au moyen d'un véhicule, aménagé pour pouvoir transporter, le cas échéant, des usagers en fauteuil roulant. Ce service, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le CCAS, fonctionne exclusivement sur

le territoire communal. Le prestataire de service fournit une assistance aux personnes transportées, notamment lors de la montée et de la descente du véhicule.

En 2018, 65 nouvelles inscriptions ont été enregistrées.

Tous les ans, FlexCité est tenu de transmettre son bilan annuel. Les données suivantes, sauf mention contraire, sont issues du bilan 2017 :

En 2017, ce service a fonctionné avec 2 véhicules et 3 conducteurs.

349 usagers inscrits

58 nouvelles demandes

6390 trajets

75,07% des inscrits ont **65 ans et plus**.

Seuls **19%** des utilisateurs sont répertoriés comme étant **autonomes**.

54% des inscrits sont des utilisateurs ponctuels et **10%** sont des utilisateurs réguliers.

Seuls 136 usagers sur 349 (39% des inscrits) ont fait appel au service en 2017 avec une moyenne de 46 transports chacun.

20 usagers représentent à eux seuls **65,6%** des voyages de l'année 2017. Ce chiffre était de **61%** en 2016.

Motifs des déplacements et utilisation du service par heure de prise en charge et dépose

Les "**loisirs**" restent le principal motif de déplacement suivi par le "**travail**" dont le nombre de trajets consacrés a augmenté en 2017.

Au quotidien, 2 pics d'activités sont constatés, le matin entre 7h30 et 9h et en fin d'après-midi entre 16h et 17h30. Pour rappel, ce service est proposé du lundi au vendredi (sauf jours fériés) de 7h30 à 17h30.

30 courses ont été refusées en 2017 faute de véhicule disponible.

Résultats de l'enquête QUALITÉ 2018 :

Une enquête Qualité a été effectuée par le service Solidarités en début d'année 2018 sur un panel de 42 inscrits :

Les interrogés sont en grande majorité satisfaits du service, **17%** toutefois regrettent que le service ne puisse être étendu aux communes limitrophes.

La mission handicap sonde ponctuellement ses partenaires utilisant ce service afin de lister et transmettre les éventuelles difficultés rencontrées dans son usage.

En 2019, le changement du type de véhicule a représenté des difficultés d'installation et une perte de confort pour les usagers se déplaçant en fauteuil.

PAM 93

Par ailleurs, en 2018, 109 Montreuillois étaient inscrits au service PAM 93 et 61 l'ont utilisé.

- Nombre de courses au départ de Montreuil : 2096 courses effectuées
- Nombre de courses à destination de Montreuil : 1974 courses effectuées

et pour l'année 2019 :

- Nombre de courses au départ de Montreuil : 3083 courses effectuées
- Nombre de courses à destination de Montreuil : 2998 courses effectuées
- Nombre de clients inscrits domiciliés à Montreuil : 145

- Nombre de clients ayant utilisés le service PAM93 en 2019, domiciliés à Montreuil : 64

Dans un autre cadre, le **garage municipal** de la ville de Montreuil réalise, dans l'un de ses véhicules, le transport journalier d'enfants accueillis à l'Institut Médico Educatif (IME) Bernadette COURSOL, ainsi qu'à l'Institut Médico-Pédagogique (IMP) Jean Macé. Les conditions de ce transport sont formalisées dans une convention entre ces structures et la Ville.

5. Accessibilité et Participation à la Vie Sociale

5.1. Accès aux droits et prestations

En 2018, 1788 ménages à Montreuil ont perçu l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), et 527 enfants l'Allocation d'Éducation Enfant Handicapé (AEEH) (*source Caf Data*).

La Direction des Solidarités et de la Coopération, conduit un travail important en direction des personnes en situation de handicap. Le service Solidarités permet une instruction de proximité pour faciliter la demande d'ouverture de droit sans se déplacer à la MDPH Bobigny.

Toutefois, la commission communale pour l'accessibilité maintient son constat quant à l'insuffisance de ressources pouvant accompagner les familles dans la rédaction des dossiers MDPH. La demande d'ouverture d'une antenne locale de la MDPH à Montreuil a été renouvelée par Monsieur le Maire au Président du Conseil Départemental en 2019 suite à un temps d'échanges avec les partenaires du champ du handicap.

Les chiffres du service solidarités pour l'année 2018 :

Nombre de dossiers de carte Améthyste : 98 demandes

Dossier MDPH: 147 dossiers qui comprennent 409 demandes :

- 16 demandes de carte d'invalidité et de stationnement
- 25 demandes de prestation de compensation
- 88 demandes d'AAH et 3 demandes d'AEEH
- 74 demandes emploi/formation
- 3 demandes d'orientation en établissement spécialisé

Dossiers du Conseil général : 33 dossiers au total répartis comme suit :

- 11 demandes d'IRAM (indemnité représentative d'aide ménagère) : aide résiduelle du conseil départemental, pour la compensation du handicap
- 22 demandes de placement

Pôle maintien à domicile du CCAS :

Depuis mi-2016, le service ne prend plus en charge de nouveaux usagers.

En 2017, les aides à domicile sont intervenues auprès de 262 usagers (261 personnes âgées dépendantes et/ou personnes handicapées de plus de 60 ans et 1 personne handicapée de moins de 60 ans) pour un total de 55 517 heures d'intervention.

En 2018, elles sont intervenues auprès de 216 usagers (215 personnes âgées dépendantes et/ou personnes handicapées de plus de 60 ans et 1 personne handicapée de moins de 60 ans) pour un total de 49 944 heures d'intervention.

Les ateliers MVE :

Depuis 2015, en partenariat avec l'Épicerie Solidaire portée par l'association Aurore, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) MVE anime des ateliers collectifs de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie à destination des publics les plus fragiles vis-à-vis des problématiques énergétiques.

Ces ateliers ont pour objectif de les aider à réduire leurs factures énergétiques. Chaque session est composée d'un premier atelier sur la compréhension des factures d'électricité et de gaz puis, deux semaines après, d'un second sur les économies d'énergie.

Au cours d'un publipostage d'invitation aux ateliers courant 2017, nous avons invité un usager Sourd. Ce dernier a manifesté l'envie de participer à ces rencontres.

Avec la collaboration de la mission handicap, l'intervention d'un interprète au cours du dernier atelier 2017 a pu être organisée. 7 participants Sourds sont venus par le biais de l'Association "Deux mains pour s'entendre" qui a pour but de favoriser la communication et la compréhension et de créer des liens entre Sourds et entendants.

5.2. L'accès aux démarches administratives

La Direction Affaires Générales et Juridiques a pris en compte la question de l'accessibilité dans le cadre du déménagement à Altaïs.

Le service SESAM a travaillé très en amont du déménagement afin de penser un accueil le plus accessible possible.

Les bureaux de vote sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Un service de transport est mis en place les jours de scrutin.

La formation des agents tenant les bureaux de vote intègre un point sur l'accueil des personnes en situation de handicap. Il est rappelé que la plus grande tolérance est de rigueur en ce qui concerne les aidants qui peuvent notamment entrer dans l'isoloir avec la personne qu'ils accompagnent.

Depuis 2013, la Ville permet aux Montreuillois pratiquant la **langue des signes** de faire appel gratuitement à un interprète en langue des signes pour toute démarche administrative, rendez-vous médical ou autre.

Un travail a été mené avec le conseil des personnes sourdes et malentendantes afin de réaliser des supports de communication (affiches et flyers). Ces derniers ont été édités en février 2015. Cette communication est également en ligne sur le site de la Ville et a été diffusée aux associations.

Entre octobre 2013 et décembre 2019, le prestataire site LSF est intervenu 130 fois avec une montée en charge importante des rendez-vous depuis 2017 :

- En 2013 : 2 mariages, présence au Méliès et à l'événement Montreuil In.
- En 2014 : 18 prestations : 13 ont concerné un événement culturel (cinéma, tableau Paul Signac...), une l'accompagnement d'une famille, et les autres des actions de sensibilisation (Tous Pas Pareils Tous Égaux) ou encore des conférences sur l'accessibilité, des rencontres associatives...
- En 2015 : 7 prestations ont concerné un événement culturel (débat au cinéma La Méliès (3) ou au théâtre Berthelot (4), une

Montreuillois-e-s sourd-e-s ou malentendant-e-s

Pour toutes vos démarches administratives avec les services de la Ville :



Votre santé



Vos documents administratifs
(carte d'identité, mariage, inscriptions, renseignements etc.)



Votre logement



vous pouvez bénéficier d'un interprète en langue des signes française

Gratuit sur rendez-vous
en partenariat avec l'association SITE LSF
Du lundi au vendredi de 9h à 17h30
Contact : **06 20 35 89 87**
site.lsf@hotmail.fr
missionhandicap@montreuil.fr



un forum des associations, et 4 ont permis d'accompagner une famille (rendez-vous à l'école, chez le dentiste...).

- En 2016 : 4 prestations ont concerné un événement culturel (cinéma, bibliothèque), deux une formation proposée par la maison des associations, une l'accompagnement d'une personne à un rendez-vous à l'état civil, un forum emploi, l'assemblée générale des associations, une conférence sur le numéro d'urgence 114 et enfin, la journée de sensibilisation Tous pas pareils tous égaux.
- En 2017 : 28 prestations : 4 ont concerné un événement culturel (cinéma, bibliothèque, théâtre des Roches), une le forum de l'emploi, une autre les ateliers Maîtrisez votre énergie, 17 rendez-vous avec des usagers Sourds et Tous pas pareils tous égaux.
- En 2018 : 27 prestations, 18 rendez-vous, 1 mariage et 1 baptême républicain, 5 événements culturels (cinéma et bibliothèque), le forum des associations et tous pas pareils tous égaux.
- En 2019 : 29 prestations : 19 rendez-vous, vœux du maire à la population, forum des associations, 2 réunions école inclusive, événement Routes du partage, forum de l'emploi, cinéma et tous pas pareils tous égaux.

Le budget annuel moyen alloué à ces prestations est de 6300€.

Depuis juin 2019, la **solution ACCE-O** est disponible dans tous les services de la Ville.

La mise en place de ce dispositif permet en première intention de rendre autonome les personnes sourdes ou malentendantes dans leurs démarches auprès des services. Ces derniers sont équipés d'une application leur permettant de faire appel en direct à un interprète en langue des signes ou à un transcripteur instantané de la parole. Cette application peut s'utiliser sur écran, sur smartphone, ou sur tablette (les centres de santé, l'hôtel de ville, et l'accueil de la tour Altaïs en disposent). Ce service s'étend aussi aux échanges téléphoniques.

L'abonnement annuel s'élève à 11500€.

Par ailleurs, les centres municipaux de santé ont souscrit à une offre complémentaire d'interprétariat en langues étrangères.

Une campagne d'information et un temps de sensibilisation en interne ont été menés courant juin 2019. Ce travail est à répéter et intensifier afin que chacun s'approprie le dispositif.

Les premiers mois d'usage, des difficultés techniques (problème de connexion ou batterie de la tablette déchargée) ont été rencontrées, des solutions seront proposées dès 2020 pour faciliter l'usage de l'application. La communication en interne reste cependant le levier de réussite principal du dispositif.

Baisse d'audition ? Sourd ou malentendant ?

Cet établissement est accessible
par téléphone et sur site



Téléchargez et utilisez
gratuitement Acceo



Téléchargez dans
l'App Store

Obtenez-le sur
Google Play



ACCEO

5.3. Les permanences d'écrivains publics

Des permanences d'écrivains publics se tiennent dans différents lieux de la Ville pour aider à la rédaction et à la compréhension des documents administratifs courants.

Une permanence en langue des signes était proposée jusqu'au mois de mars 2019 à l'espace 18, maison de quartier Grand Air. Elle reprendra en mars 2020.

Afin de promouvoir cette permanence un film a été tourné avec l'association Deux mains pour s'entendre en début d'année 2018.

Dans le cadre d'un programme de formations proposé par la ville de Montreuil aux écrivains publics bénévoles, **une sensibilisation au handicap** a été proposée sur une matinée en janvier 2018 à une quinzaine de participant.e.s.

L'objectif de cette formation, au-delà de garantir un bon accueil à tous, était de pouvoir ensuite communiquer largement sur le fait que les écrivains publics sont une ressource pour les personnes en situation de handicap qui rencontrent des difficultés à comprendre et /ou à rédiger des courriers administratifs.

La matinée a débuté par une introduction générale sur le l'accueil des personnes en situation de handicap, animé par l'association Handicaps Ensemble, et s'est poursuivie avec un temps consacré à l'autisme (association Acacia).

5.4. Les permanences associatives

Depuis le dernier trimestre 2016, les associations **Handicaps Ensemble** et **Deux mains pour s'entendre** proposent chacune des permanences régulières.

Ouvertes à tous, ces permanences permettent d'aborder (en langue des signes pour Deux mains pour s'entendre) toutes questions liées au handicap : logement, scolarité, dossiers administratifs, stationnement...

La forte fréquentation de ces permanences met en lumière le manque de ressources et d'accompagnement proposé par le service public sur le territoire montreuillois. L'ouverture d'une antenne locale de la MDPH répondrait à un besoin criant de la population concernée par le handicap.

5.5. L'accès au droit, projet expérimental

Fort du constat que le handicap, qu'il soit moteur, sensoriel, psychique ou mental, constitue un obstacle majeur à l'accès au droit et à la justice, l'association Droit Pluriel a proposé un projet innovant et expérimental à la ville de Montreuil.

Droit Pluriel est une association nationale qui a pour objet de promouvoir l'accès au droit des personnes handicapées et de développer un réseau d'accueil en vue d'une meilleure information et d'un meilleur accès à la justice.

Sous l'égide du Défenseur des droits, elle est engagée depuis septembre 2015 dans la mission « Professionnels du droit et Handicap » qui vise à former les professionnels de la justice au handicap. En parallèle, Droit Pluriel sensibilise les acteurs de l'accès au droit.

L'association a débuté courant 2019 un **projet innovant et expérimental sur le territoire montreuillois visant à développer l'accessibilité des dispositifs gratuits d'accès au droit.**

A la suite d'un état des lieux mené auprès de ces différents dispositifs mais aussi des partenaires du champ du handicap (établissements et services médico-sociaux, associations...), Droit Pluriel présentera des préconisations et proposera des formations au handicap des professionnels du droit courant 2020.

Ce travail est entièrement co-construit avec les personnes concernées par le handicap.

La réalisation de ce projet pilote sera l'occasion de communiquer largement sur l'accès au droit des personnes handicapées et ainsi de faire connaître les points d'accès au droit lors d'un événement de restitution et grâce à la diffusion de plaquettes.

Ce projet a rencontré une difficulté relative au manque d'informations sur l'avenir du point d'accès au droit. Ce dernier, étant complètement inaccessible, devait déménager. Le manque d'annonce à ce sujet cristallise les mécontentements et installe un climat défavorable à une grande campagne de communication sur l'accès au droit pour tous à Montreuil. La restitution prévue en décembre 2019 a donc été reportée.

5.6. Accès à l'emploi

5.6.1. Le Handicafé

Le Club FACE, CAP Emploi et Est Ensemble organisent un Handicafé par an. Le principe de ces opérations est simple : il s'agit de faire se rencontrer des entreprises et des personnes reconnues travailleurs handicapés en recherche d'emploi. En amont, l'entreprise a transmis ses offres d'emplois et les candidats ont été préparés aux entretiens.

Ce dispositif comprend l'organisation d'un temps de sensibilisation et d'informations à destination d'une trentaine d'entreprises et d'acteurs de l'emploi, la préparation d'une cinquantaine de candidats lors d'ateliers et enfin, la rencontre entre les candidats et les entreprises.

L'édition 2017 a eu lieu dans les locaux de l'entreprise BETC à Pantin le 29 novembre.

90 chercheurs d'emploi ont été inscrits au Handicafé par leurs référents, essentiellement par Cap Emploi (48%) et Pôle Emploi (17%) mais aussi des associations, un SESSAD, la FEDEEH, la MDE de Noisy le Sec. Une dizaine de candidats se sont également signalés directement auprès du Club FACE après avoir reçu l'annonce du Handicafé par Pôle Emploi. Le nombre d'inscriptions a été beaucoup plus important que les années précédentes. Mais, plus de 50% des personnes inscrites ne se sont finalement pas déplacées pour les ateliers et n'ont donc pas pu participer au Handicafé.

Le Handicafé 2017 a permis de réaliser 127 entretiens entre 46 candidats porteurs de handicap et 17 entreprises.

Deux interprètes en LSF étaient présents pour assister les candidats sourds dans leurs entretiens (2 candidats).

L'édition 2018 s'est tenue le 18 juin dans les locaux de la société Orange à Bagnolet.

161 chercheurs d'emploi ont été inscrits au Handicafé par leurs référents - essentiellement par Pole Emploi (41%) et Cap Emploi (40%) mais aussi des associations, un SESSAD, des Missions Locales et Projets de Ville RSA- ou directement auprès du Club FACE après avoir eu connaissance du Handicafé notamment par les journaux ou le site d'Est Ensemble.

102 d'entre eux (63%) ont participé à l'un des 8 ateliers de préparation proposés entre le 29 mai et le 12 juin (obligatoire pour pouvoir venir au Handicafé). Ces ateliers de préparation ont été animés conjointement par le Club FACE, Pôle Emploi ou Cap emploi dans l'une des villes du territoire. 90 candidats en situation de handicap ont rencontré une trentaine de recruteurs (19 entreprises).

Au total 206 entretiens ont été menés dans l'après-midi, et autant d'occasions pour les candidats de parler de leurs contraintes de santé et de recueillir des conseils sur les adaptations possibles de postes ou sur leur orientation professionnelle.

Deux interprètes en LSF étaient présents pour assister les 5 candidats sourds dans leurs entretiens.

L'édition 2018 c'est également la sensibilisation de 20 collaborateurs d'entreprises et de 34 référents emploi aux problématiques du handicap en entreprise.

5.6.2. Le forum pour l'emploi

La ville de Montreuil et Est Ensemble organisent chaque année un forum pour l'emploi en salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.

En 2018 :

- 3 interprètes LSF
- 53 stands : 38 entreprises et 7 centres de formations
- 565 participants



En 2019 :

- 3 interprètes : 4 personnes sourdes : reconversion, recherche d'emploi à la mairie et recherche dans le secteur privé.
- 60 stands
- 700 demandeurs d'emploi

Quelles Perspectives ?

Systématiser la présence d'interprètes sur ces temps.

Poursuivre la communication auprès des personnes sourdes qui pratiquent la langue des signes et anticiper la présence d'interprètes en nombre suffisant.

Sensibiliser des acteurs de l'insertion professionnelle au parcours d'une personne en situation de handicap (reconnaissance du handicap, ESAT, EA, CAP emploi...).

5.7. Emploi des personnes handicapées dans les services municipaux

La Direction des ressources Humaines (DRH) réalise un important travail autour du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap au sein des services municipaux.

Confrontée, comme les autres collectivités, au recul de l'âge de départ à la retraite et aux problématiques d'usure sur certains métiers, la Ville de Montreuil a décidé d'anticiper et d'accompagner au mieux les agents en situation d'inaptitude sur leur poste, en faisant du traitement et de la prévention du reclassement l'un des enjeux majeurs de sa politique de ressources humaines.

4 axes à ce dispositif :

- Construire un dispositif méthodologique de prévention et de traitement des reclassements
- Proposer, dans le cadre du plan de formation, une offre de formation adaptée aux besoins individuels de chaque agent en reclassement
- Mettre en place un plan de communication et de sensibilisation, indispensable au regard de l'importance des représentations sur le sujet
- Renforcer le dispositif de prévention en menant un travail sur les métiers usants et les passerelles entre les métiers.

104 agents étaient en parcours de maintien dans l'emploi au 1^{er} septembre 2017 :

- 38 agents sont en mission tremplin.
- 24 agents sont en attente d'une affectation sur un poste ou une mission.
- 16 agents sont maintenus sur leur poste actuel, aménagé en fonction de leurs restrictions médicales, dans la perspective d'un changement de poste à moyen terme.
- 25 agents sont temporairement en situation de hors emploi, leur état de santé ne leur permettant pas de reprendre le travail (accidents du travail, longue maladie).
- 1 agent est inapte à toutes fonctions et entre dans le processus de retraite pour invalidité.

Un **pôle Action Sociale** a été créé en 2016 au sein du service Environnement Social du Travail, afin de redynamiser la politique d'action sociale de la Ville et de lui donner plus de cohérence et de lisibilité.

Ce pôle intègre, notamment, dans ses missions et activités :

- L'accompagnement des agents dans leurs démarches de demande de reconnaissance de la qualité de Travailleur Handicapé auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- Le suivi des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (BOETH) ;
- L'établissement de la déclaration annuelle auprès du FIPHFP.

Le taux d'emploi des personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi

Les chiffres pour l'année 2018 :

Assiette d'assujettissement

Effectif total rémunéré déclaré au 1 ^{er} janvier 2018 (A) :	2 254
Nombre légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi : (A) * 6 % et arrondi au chiffre inférieur :	135
Effectif total déclaré des bénéficiaires de l'obligation d'emploi rémunérés au 1 ^{er} janvier 2018	136
Taux d'emploi direct :	6,03 %
Taux d'emploi légal :	6,80 %

Dépenses 2018 ouvrant droit à réduction d'unités manquantes

L'établissement déclare **255 118,78 €** de dépenses réalisées au titre du premier alinéa de l'art. L323-8 du Code du Travail (M)
L'établissement déclare **0,00 €** de dépenses affectées à des mesures adaptées en vue de faciliter l'insertion professionnelle des personnes handicapées dans la fonction publique (M)
L'établissement déclare **0,00 €** de dépenses afin d'accueillir ou de maintenir dans l'emploi des personnes lourdement handicapées (M'')
L'établissement déclare **45 422,46 €** de dépenses d'aménagement des postes de travail pour maintenir dans leur emploi les agents reconnus inaptes dans les conditions réglementaires applicables (M''')

Il est à noter que depuis 2014 la Ville n'a pas été assujettie à la contribution FIPHFP.

5.8. Inclusion de l'enfant en situation de handicap

La Ville, consciente que le développement de la scolarisation des enfants en situation de handicap en milieu ordinaire inscrit dans la loi du 11 février 2005, est facilitée par la socialisation précoce au sein d'établissements de la petite enfance et de centres de loisirs, a développé un certain nombre d'actions.

5.8.1. Accueil dans les structures de la petite enfance

La Ville compte 12 structures collectives (crèches ou multi accueil) et 3 relais petite enfance.

La Direction de la Petite Enfance construit des partenariats avec :

- Les parents, pour recueillir auprès d'eux les informations relatives aux habitudes de leur enfant, aux solutions mises en place au domicile mais aussi pour organiser le suivi global de l'enfant et mettre en place des adaptations d'ordre pédagogique.

Compte tenu du jeune âge des enfants les équipes peuvent avoir à accompagner les parents après l'annonce du handicap.

- Les établissements et services médico-sociaux, pour travailler en réseau avec une équipe pluridisciplinaire prenant en charge l'enfant.
- L'instance de Médiation et de Recours du service départemental de la PMI, dans le cadre de réunions sur le lieu d'accueil pour permettre aux équipes d'être accompagnées et de réfléchir sur l'évolution de l'enfant et de sa place dans la structure.

La Direction de la Petite Enfance fait le choix, lorsque cela est nécessaire de renforcer l'équipe de la structure pour qu'elle accueille l'enfant en situation de handicap, et non de créer un poste attaché à l'enfant.

Un important travail a été conduit auprès des professionnels des **crèches** :

- Formation des agents

Suite à la mise en place d'un groupe d'analyse de la pratique professionnelle animé par une psychologue pour les éducateurs de jeunes enfants de novembre 2014 à juillet 2015, des formations ont été proposées courant 2017.

Projet passerelle

Ce projet fait suite à de multiples temps de travail commun menés depuis mai 2017 entre les directions de la petite enfance, l'enfance et la mission handicap. Une réflexion transversale sur le handicap semblait nécessaire.

Deux axes ont été retenus :

- La mutualisation des ressources permettant de sensibiliser / former les équipes à l'accueil d'enfants ayant des besoins particuliers.
- Et l'élaboration d'un dispositif crèche / école permettant un meilleur suivi des enfants concernés et le partage de l'expérimentation réussie d'une passerelle (crèche Sur le Toit / école Louise Michel).

Deux dispositifs ont donc été mis en place :

- Les « mercredis des ATSEM », temps d'échanges autour de l'enfant, animés par les éducatrices de jeunes enfants, les puéricultrices des crèches municipales et la chargée de mission ATSEM à destination des ATSEM.
- Immersion des ATSEM pendant 3 jours dans les crèches municipales accueillant des enfants à besoins particuliers qui rentreront à l'école à la rentrée prochaine. Ce premier contact, en amont de la rentrée scolaire (au mois de juillet ou pendant les vacances de printemps), permet à l'ATSEM d'identifier les besoins de l'enfant et ainsi de faciliter son inclusion. Cette immersion a été réalisée par 3 ATSEM en vue de la rentrée 2018, et par 5 en vue de la rentrée 2019.

Autres actions :

En juin 2017 : l'association Solienka est intervenue lors d'une journée pédagogique à la crèche sur le Toit sur le handicap. La mission handicap a été présentée en introduction à la journée.

Entre 2017 et 2019 un projet d'accompagnement précoce et d'intervention auprès des enfants présentant des troubles du spectre autistique dans les crèches (projet API) a été travaillé, rédigé, présenté à l'initiative d'une directrice de crèche. Des financements ont été recherchés afin de financer un poste de psychologue. Ces démarches n'ont pas abouti à ce jour.

En 2018 : une rencontre entre la direction de la petite enfance et les acteurs de la santé mentale a été organisée et a permis de créer de nouveaux liens (notamment avec l'Unité de pédo-psychiatrie).

Courant 2018 des liens se sont créés avec le centre Jean Macé à l'ouverture du SESSAD Archipel. En octobre 2019, 8 professionnel.l.e.s des crèches municipales ont assisté à une journée de formation à la méthode Denver.

Quelles perspectives ?

Poursuivre le dispositif « Passerelle » en renforçant le partenariat avec l'Éducation Nationale

5.8.2. La scolarisation

- **Mise en accessibilité des écoles**

Les écoles sont traitées prioritairement dans le cadre de la démarche des Agendas d'Accessibilité Programmée. Au-delà des travaux de mise en accessibilité, la Direction des bâtiments achète du mobilier adapté.

Lorsque indépendamment des coûts, les travaux d'accessibilité ne permettent qu'un usage très limité (exemple de l'école Guy Mocquet), il est proposé aux familles une orientation vers une autre école du quartier, le cas échéant avec une aide en matière de transport.

- **Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)**

Montreuil compte 6 ULIS en maternelle et élémentaire situées dans les écoles suivantes :

- Paul Lafargue : 12 enfants
- Fabien : 11 enfants
- Jules Ferry 1 : 12 enfants
- Joliot Curie 1 : 11 enfants
- Diderot 1 : 12 enfants
- Louise Michel : 5 maternelles et 5 élémentaires Unité d'enseignement externalisée autisme.

Par ailleurs 4 ULIS sont ouvertes dans le secondaire :

- au collège Berthelot : 13
- au collège Fabien : 13
- au lycée d'horticulture : 0
- et dans la section d'enseignement professionnel du lycée d'horticulture : 18

En 2019, une réunion et une table ronde ont été organisées sur la question de l'inclusion scolaire.

Quelles perspectives ?

Poursuite des échanges sur l'inclusion scolaire

5.8.3. Accueil dans les centres de loisirs

A la rentrée 2018, 29 postes d'animateurs supplémentaires ont été demandés afin d'améliorer l'accueil des 59 enfants à besoins particuliers (temps plein ou contrats horaires).

La CAF a versé à la Ville une subvention de fonctionnement à hauteur de 38 211€ en 2018 qui a contribué aux frais de ressources humaines.

Une convention de partenariat est signée entre des IME (par exemple : Bernadette Coursol, Jean Macé) et des centres de loisirs pour l'accueil d'enfants.

En 2017, 13 enfants en situation de handicap ont fréquentés les séjours de vacances avec 10 renforts pédagogiques.

Un enfant en situation de handicap moteur a pu être accueilli avec sa classe à Allevard (école Paul Bert), grâce à un travail partenarial avec la famille, l'AVS, l'école, l'équipe d'Allevard et l'association des paralysés de France (le séjour a eu lieu début 2017).

Nombre d'animateurs supplémentaires obtenus pour améliorer l'accueil d'enfants à besoins particuliers ayant fréquentés les séjours de vacances sur 2018-2019 :

Séjour Ville :

- Allevard :
 - hiver : 0
 - printemps : 1 enfant et 1 animateur
 - juillet : 2 enfants et 2 animateurs
 - Août : 2 enfants et 1 animateur
- Ecrille :
 - juillet : 1 enfant et 1 animateur
- Saint Bris :
 - printemps : 1 enfant et 1 animateur
 - juillet : 0
 - août : 1 enfant et 1 animateur
- Mouroux :
 - juillet : 4 enfants et 4 animateurs
 - août : 3 enfants et 2 animateurs

Séjours prestataires :

- Jonathan Club : Premier Envol ! : 2 enfants et 2 animateurs
- Far-West : Vacances au Far-West : 1 enfant et 1 animateur

Projection sur les vacances de février 2020 :

- Allevard :
 - hiver : 2 enfants et 2 animateurs + 1 enfant et 1 animateur (détaché des temps de l'enfant) pour le séjour DJEP

Un partenariat toujours actif avec les établissements médico-sociaux : séjour à Allevard du 11 au 16 février 2019 avec l'IME Coursol pour 2 adultes et 6 enfants.

Un budget de 10 000 euros est alloué pour accueillir au mieux les enfants en situation de handicap :

- formation des équipes d'animation : par exemple formation avec Keski en février 2020 (environ 90 animateurs et directeurs inscrits). Objectif : apporter des clés de compréhension sur les différentes familles de handicaps, la découverte de matériels pédagogiques (jeux) et d'outils pour mieux accompagner les enfants et leurs familles tels que la conduite d'un "entretien" avec un parent, la gestion d'une crise d'un enfant, le contrat enfant-adulte...
- achat de matériel pédagogique ou de ressources documentaires.

Sensibilisation des directeurs d'accueil de loisirs (2018-2019)

Avec l'association Handicaps Ensemble, les 46 directeurs et adjoints ont tous été sensibilisés au handicap.

- 2 journées en décembre 2018 : apport théorique
- 2019 : 2 demies-journées. Lors d'une première séance, ils ont travaillé en petits groupes sur des études de cas rencontrés dans les accueils de loisirs. Ce travail a abouti à des propositions qui devaient être testées entre les deux séances. La deuxième séance permettait de faire un retour d'expérience.
- Les membres d'Handicaps Ensemble ont aussi réalisés des temps d'observation sur site afin de proposer les solutions les plus adaptées aux situations.

Par ailleurs du matériel adapté (28 timers par exemple) et des livres ont été achetés afin de constituer un fond à l'espace ressource du centre Babeuf. Les équipes peuvent emprunter ce matériel pour le tester avant de l'acheter.

Projet éducatif territorial REVE : Réussir ensemble pour une ville émancipatrice

Démarré durant l'été 2018, ce projet a été co-construit. La restitution des différents ateliers a eu lieu le 16 avril 2019. Le document final intègre la question du handicap dans plusieurs de ses axes principaux :

- inclusion des enfants à besoins particuliers dans les accueils de loisirs,
- renforcer l'accessibilité de tous les espaces temps éducatifs : mise aux normes des locaux, accompagnement des parents dans leurs démarches éducatives et administratives, formation des professionnels, sensibilisation de tous les enfants au handicap...
- aménager des transitions et des passerelles aux âges et situations charnières situés entre la petite enfance, l'enfance et l'adolescence.

5.9. Soutien aux aidants

Journée des aidants du 7 octobre 2017 :

Objectifs de la journée :

Concevoir et organiser un lieu d'exposition et de rencontres, sur l'espace public interpellant les passants, sur le thème des « aidants » en tant que statut mais aussi en tant que phase de vie touchant un nombre grandissant de personnes. Concevoir l'action dans une perspective de campagne de santé publique.

Apporter à la population de l'information sur la définition d'un aidant, les problématiques, les opportunités et les différents dispositifs existants

Favoriser l'auto diagnostic du public concernant leur éventuelle position d'aidant actuelle ou à venir, et l'impact de ce rôle dans leur vie

Proposer des conseils personnalisés et une mise en contact direct avec les différentes formes d'aides existantes sur le territoire.

Favoriser les initiatives issues de la société civile et des structures locales qui pourraient compléter les dispositifs nationaux

Donner l'occasion de la prise de parole, de la rencontre entre pairs.

« Un jour aidant, un jour aidé : tous concernés ! » #lesHéros du quotidien

Face au handicap, à la maladie, à la dépendance, les aidants sont les héros du quotidien, la ville de Montreuil et le Conseil Départemental de Saint-Denis leur déroulent le tapis rouge.



Une stratégie de communication complète s'appuyant sur une identité graphique originale s'inspirant de l'univers du cinéma et déclinée en affiches, logo, bannières pour des formats print et web.

Une mise en œuvre scénographique de l'espace, favorisant le passage du public.

3 espaces couverts semi-ouverts :

- Un café associatif, en coin bibliothèque, un atelier d'écriture pour se rencontrer, tisser du lien, exprimer votre avis,

Partenaires animant le café associatif : Unafam

Sélection d'ouvrages proposée par les bibliothèques de Montreuil

Atelier d'expression par l'écriture animé par l'association « Les accents têtus »

Espace d'écoute de témoignages proposé par l'association la Môme

- Une exposition (une quinzaine de panneaux grands format, structurant un parcours d'information et de rencontres) pour découvrir ce qu'est un « aidant » et comment la collectivité soutient les aidants au quotidien,
- Des professionnels et associations présents pour vous renseigner sur leurs actions
- Programme :
 - Conférence « Aidants, votre santé, parlons-en ! », Proposé par la « Mutualité Française »
 - « A 2 mains : les relations aidants familiaux / aidants professionnels ». Témoignage de familles et d'aides à domicile ,
 - Les nouvelles aides proposées aux aidants dans le cadre de la Loi d'adaptation de la société au vieillissement : présentation de cas concrets
- « Le répit je dis OUI ! » Projection d'un extrait du documentaire « Ensemble » et échange sur la notion de répit.
 - Débat « Aidants, contribution et/ou substitution aux politiques publiques »
 - Etre aidant de son enfant handicapé : pour le vie ?

Témoignages de parents avec les associations Solienka et Handicaps Ensemble

- Projection du film *Floride* de Philippe Le Guay, au Cinéma public Le Méliès suivie d'un échange avec la salle.



Depuis 2013 un groupe de paroles animé par deux psychologues de l'association SOLIENKA et gratuit pour les parents d'enfants en situation de handicap s'est constitué et est soutenu par la Ville de Montreuil.

- 2013 : Co-construction du Groupe de Paroles : 10 séances pour définir les objectifs du groupe.
- 2014 : Ouverture du Groupe « Paroles Exceptionnelles » aux autres Parents et travail sur la communication (diffusion d'affiches, de flyers, mise en ligne sur le site de la Ville, information des PMI et structures médico-sociales...)
- 2015/2016 : 6 nouveaux Parents ont été accueillis dans le groupe mais sur l'ensemble des séances le groupe n'a pas dépassé 4 personnes accueillies à chaque fois. Ce nombre de participants reste faible pour créer une dynamique collective propice aux objectifs et besoins fixés dans le cadre de ce projet.
- **2017 / 2019** : le travail d'ancrage du groupe et d'ouverture à d'autres parents s'est poursuivi avec, en 2019, la mise à jour des supports de communication et un nouveau relais dans les supports de la Ville (site internet, journal...). Les parents impliqués dès la création du groupe de paroles sont très satisfaits. Ils se sont appropriés le groupe et sont de plus en plus autonomes, notamment dans l'accueil des nouveaux participants. Des liens de solidarité et d'entraide se sont développés entre les membres en dehors des séances (accompagnement physique dans des démarches par exemple). Les thèmes abordés sont principalement :
 - la solitude des parents, en cela le groupe fait de la prévention au suicide.
 - La difficile relation parents / institutions. Un travail de la valorisation de la parole des parents à ce sujet pourrait être réfléchi avec un collectif d'artistes.



Quelles perspectives ?

Restitution et valorisation de la parole des parents avec un collectif d'artistes et l'Espace Ressource Parentalité (2020).

5.10. Accès à la santé

La Direction de la Santé considère la personne en situation de handicap comme un usager de la santé à part entière et se pose la question de son accueil dans les lieux de prévention, de dépistage et de soins.

A ce titre, l'accès à la santé des personnes handicapées est intégré dans le contrat local de santé (CLS), dont la troisième version a été finalisée en 2019. Ce contrat privilégie une approche thématique et non plus populationnelle.

Trois fiches action concernent spécifiquement le handicap :

- Favoriser l'accès de tous à tout, promouvoir l'accessibilité universelle
- Sensibiliser au handicap et promouvoir le dépistage précoce des troubles du spectre autistique
- Fluidifier le parcours de vie / de santé des personnes en situation de handicap et soutenir les aidants.

La Mission Handicap participe à différents groupes de travail s'inscrivant dans le CLS, par exemple sur la précarité et l'accès aux soins (réseau précarité) et au conseil local en santé mentale. Elle contribue ainsi à la prise en compte du handicap dans les différentes thématiques abordées.

5.10.1. Accessibilité de l'offre de soins

Les centres municipaux de santé (CMS)

Les **centres de santé Bobillot et Savattero** ont été regroupés en décembre 2019 dans la tour Altaïs et sont depuis lors accessibles.

La mise en accessibilité du CMS Daniel Renoult qui a débuté en 2015 s'est poursuivie jusqu'à la réalisation des travaux sur le bâti durant l'été 2017.

Pour rappel, ce projet global a inclus l'installation de signalétique, l'achat de matériel adapté, ainsi que la formation du personnel administratif, médical et paramédical. Cette dernière a amené beaucoup de cohésion à l'équipe qui en a fait un très bon bilan.

Le centre Daniel Renoult semble bien identifié par les établissements, services médico-sociaux et associations du champ du handicap.

Formation des professionnels du centre Daniel Renoult :



Par ailleurs, les professionnel.les des CMS suivent régulièrement des formations favorisant le bon accueil des patients en situation de handicap, par exemple :

- hypnose pour un dentiste,
- MEOPA pour des assistantes dentaires,
- une formation sur l'autisme et les outils numériques, et aide à la rédaction du certificat médical MDPH pour un médecin généraliste,
- une formation sur l'autisme pour une pédiatre,
- ou encore une formation sur la vie affective et sexuelle des personnes en situation de handicap pour une conseillère familiale et conjugale.

Enfin, en juin 2017, une réunion pluri-professionnelle des CMS a été réunie autour d'une sensibilisation à la Trisomie 21.

5.10.2. Les actions menées par les professionnel.les des CMS

Les actions menées par les dentistes :

Depuis plusieurs années la ville de Montreuil, dans le cadre d'une convention de partenariat avec le réseau Rhapsodif, favorise la prévention, le dépistage et l'accès à des soins dentaires spécifiques :

- aux personnes en situation de handicap, quel que soit leur âge, adhérentes du réseau Rhapsodif
- aux enfants et adolescents âgés de 0 à 20 ans, accueillis au sein d'établissements médico-sociaux volontaires.

Chaque année une quarantaine de patients sont suivis par le service dentaire dans le cadre de Rhapsodif ainsi qu'une vingtaine de patients handicapés hors convention Rhapsodif.

Ces interventions s'inscrivent dans le cadre de la nouvelle stratégie en matière de programme départemental bucco-dentaire du conseil départemental 93.

Les actions menées par les diététiciennes de la Ville :

Les diététiciennes des CMS, dans le cadre des consultations individuelles, prennent en charge des patients en situation de handicap (mental, moteur ou sensoriel), environ 6 personnes en moyenne par an. Par ailleurs elles mènent des actions dans des écoles, classe cuisine avec l'ULIS de l'école Paul Lafargue en 2017 par exemple ou encore action « Le goût des saisons » en 2018 avec l'ULIS de l'école Joliot Curie 1.

Les actions menées par les conseillères conjugales et familiales :

Les conseillères conjugales et familiales reçoivent des personnes en situation de handicap en consultation. Les sujets des consultations sont liés à des violences ou des conflits conjugaux, des relations difficiles avec la famille (parents, enfants, autres), IVG, infos contraception, questionnements autour de la vie affective et sociale lorsque le handicap la rend compliquée.

Elles peuvent accompagner les victimes au commissariat pour qu'elles puissent déposer plainte.

Quelques exemples de personnes concernées par le handicap reçues en consultation :

- 1 homme d'environ 40 ans, handicap léger, ne trouvant pas de compagne : 6 entretiens par an sur 2017 et 2018
- 1 femme d'environ 70 ans qui venait parler de la relation avec son fils handicapé mental d'âge adulte : 12 entretiens sur 2017
- 1 homme de la quarantaine consultant pour parler de ses difficultés relationnelles avec sa femme souffrant de troubles bipolaires : 3 entretiens sur 2017.
- 1 femme souffrant de troubles psychiques, ayant subi des violences conjugales répétées et un viol : 6 séances en 2018.
- un homme de 45 ans, atteint de douleurs dorsales et cervicales permanentes et handicapantes, séparé, père d'un garçon de 17 ans, qu'il va chercher chez sa mère en province 1 week-end sur 2 et la moitié des vacances scolaires, dossier MDPH en cours ;

- une femme de 48 ans qui vivait en couple avec un homme avec un handicap mental non diagnostiqué, jusqu'à ce que celui-ci retourne vivre chez sa mère ;
- un homme de 50 ans chef d'entreprise atteint d'une maladie non diagnostiquée et handicapante, quitté par sa femme qui n'accepte pas sa perte de capacité, de libido et son inactivité professionnelle, peu après la naissance de leur premier enfant.

Entre janvier et avril 2018, une conseillère est intervenue avec une médecin et des infirmières dans les établissements scolaires (collèges Jean Moulin et Lenain de Tillemont) auprès d'élèves de 4ème, 3ème et de classes ULIS afin d'échanger autour des sujets liés aux changements du corps à la puberté des relations amicales, amoureuses, du sexisme, de l'égalité fille/garçon, d'homophobie et de harcèlement.

Une conseillère compte 28 entretiens en 2020 pour des difficultés conjugales ou familiales liée à un handicap.

Le partenariat avec l'ESAT Marsoulan

Une convention d'objectifs et de moyens a été signée avec l'ESAT Marsoulan.

Ce partenariat a débuté en 2014 avec un projet de sensibilisation à l'équilibre alimentaire. Depuis, dentistes, médecins généralistes, diététiciennes, conseillères conjugales, sage-femme et infirmières sont intervenus au sein de l'ESAT lors de différents forums :

- la **prévention de l'hygiène bucco-dentaire**
- le **diabète et le cholestérol**
- **l'hygiène corporelle**
- la **vie affective et sexuelle** (2018) : le corps, la contraception, les IST avec un curseur sur le Sida (support vidéo et échange débat), les violences, et le sexisme.
- Le **bien-être** (2019) : conseils vestimentaires, conseils sur l'hygiène corporelle, partenariat avec une école de coiffure, séance de relaxation (yoga du visage, auto-massage), démonstration de danse et bilan avec un coach sportif et conseils diététiques avec les professionnelles des CMS.
- Le **diabète** (2019)

Forum vie affective et sexuelle :



Les bilans montrent une grande satisfaction des travailleurs pour ces forums. Ces interventions permettent d'atténuer les appréhensions de la blouse blanche et pour certains travailleurs d'être suivis pour des traitements après les dépistages menés lors des forums.

5.10.3. Le Conseil Local en Santé Mentale (CLSM)

Le CLSM vise à faciliter l'intégration dans la ville des personnes ayant des troubles psychiques, dont celles qui ont une reconnaissance de handicap auprès de la MDPH.

L'intégration passe par une amélioration des soins disponibles, mais aussi par une modification de la perception culturelle des troubles psychiques dans la population, une facilitation de l'accès à un habitat adapté et à l'emploi.

Des modifications légales récentes rendent possible la mutualisation de la Prestation de Compensation du Handicap ce qui pourrait permettre, à terme, le développement d'un accompagnement social plus important de ces personnes qui souffrent souvent d'isolement. Une expérimentation coordonnée entre le CLSM de Montreuil, l'association Vivre et devenir, l'Unafam et la MDPH vise à favoriser des initiatives dans ce sens.

Le CLSM donne lieu à deux réunions de comité de pilotage par an et à une assemblée plénière. Il existe aussi des groupes de travail autour de la question du logement accompagné et du désenclavement socio-culturel des personnes en souffrance psychique.

En mars 2019, un temps de sensibilisation des professionnels de la petite enfance et des parents aux dangers des écrans chez le jeune enfant a été organisé dans le cadre de la semaine d'information sur la santé mentale. Cet évènement a permis de renforcer le partenariat avec la direction de la petite enfance.

Depuis 2018, le CLSM travaille avec l'**association Bol d'Air** composée de 5 accompagnateurs psycho-sociaux afin d'aller au devant et accompagner les personnes en souffrance psychique isolées, parfois en rupture de droits ou de soins, dans leur parcours de vie. Cette action a été proposée aux professionnels de la santé et du social confrontés à des situations de personnes en incapacité de formuler une demande d'aide claire, souvent en échec dans un parcours de soin classique. Les accompagnateurs psycho-sociaux de Bol d'air

- contribuent à ce qu'un point soit fait sur leurs situations sociales et administratives et aide à faire émerger une demande.
- aident à évaluer les ressources possibles en hiérarchisant les démarches nécessaires à une reprise d'autonomie.
- proposent un accompagnement psychologique à court terme.
- Favorisent la coordination entre professionnels
- proposent une orientation vers des structures ressources.

Autres chantiers de la mission santé mentale :

- Initiatives pour le développement de logements accompagnés pour personnes ayant des troubles psychiques avec un triple volet à remplir par la personne, par ses proches et par les professionnels de santé
- Sensibilisation et orientation pour une prévention du suicide, avec notamment l'expérimentation de l'application stopblues
- Sensibilisation des gardiens d'immeubles OPHM à la santé mentale
- Prévention du harcèlement dans les collèges et réseau santé adolescents
- Sensibilisation des élu.e.s de Montreuil à la santé mentale,
- Protocole coordonné Ville/Psychiatrie/Police pour les soins sans consentement,
- CMPP : participation à la réflexion pour l'extension du CMPP sur le bas Montreuil.
- Soutien à l'élaboration du pôle pédopsychiatrique de Boissière.

Quelles perspectives ?

Poursuite du partenariat avec l'ESAT Marsoulan.

Plusieurs établissements médico-sociaux ont demandé à ce qu'une convention avec les CMS similaire à celle de l'ESAT soit signée.

5.11. Accès à la culture

La question de l'accès à la culture pour tous, aux contenus culturels et aux équipements culturels constitue un enjeu important pour la ville de Montreuil.

5.11.1. Le centre Tignous pour l'art contemporain

Le Centre Tignous d'Art Contemporain s'engage pour faciliter l'accès de tous à la culture et plus spécifiquement à l'art contemporain et porte une attention particulière à l'accueil et à l'accompagnement des publics en situation de handicap.

Le centre d'art est accessible à tous les publics en situation de handicap, moteur, visuel, auditif, mental ou psychique. Il reste cependant quelques petits aménagements à opérer (notamment le manque de revêtement dans l'ascenseur qui crée une petite marche).

L'équipe chargée des publics et de la médiation a été formée pour répondre précisément aux besoins des publics en situation de handicap et le personnel d'accueil est sensibilisé aux handicaps.

Les visites adaptées des expositions et les ateliers de pratiques artistiques adaptés

Le centre d'art propose, à chaque exposition, des activités adaptées pour le public en situation de handicap. Ces activités sont imaginées et animées par une artiste-médiatrice sensibilisée aux handicaps.

Handicap moteur

Depuis son ouverture, le centre d'art accueille, à chaque exposition, des personnes à mobilité réduite (résidents de la Fondation Rothschild)

Handicap mental

Des visites suivies d'un atelier sont organisées en direction des enfants et adolescents avec des établissements médico-sociaux (IME Bernadette Coursol, Jean Macé, le CCASA de Montreuil et CMP de Vincennes...).

Handicap visuel

Depuis 2015, le centre d'art propose, à chaque exposition, des activités multi-sensorielles conçues pour le public en situation de handicap visuel.

Les visites descriptives et tactiles dans le noir : ce sont des visites commentées des expositions ouvertes au tout public et adaptées au public déficient visuel.

La médiatrice propose une description approfondie des œuvres exposées. Certaines œuvres peuvent être exceptionnellement touchées par le public.

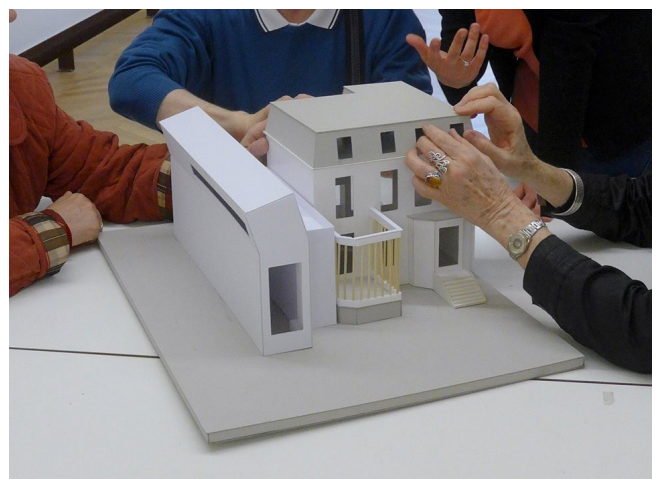
Ces visites permettent d'entrer en contact direct avec l'univers de l'artiste.

Les activités sont imaginées et animées par une médiatrice artiste sensibilisée aux handicaps, elles sont gratuites et sur réservation.

Des ateliers de pratique artistique spécifiques sont proposés aux personnes aveugles et malvoyantes.

Les outils :

- Une reproduction en relief tactile en 2 exemplaires d'une œuvre de l'artiste Heidi Wood.
- Deux maquettes tactiles du bâtiment sont utilisées pour les visites descriptives.



- Un document d'information pratique centre en braille et caractères agrandis, est mis à la disposition du public .

Sensibilisation au handicap :

Depuis 2016, le centre d'art participe activement au parcours de sensibilisation au handicap (Cf. partie 9) et accueille tous les ans les classes y participant.

Quelles perspectives ?

Poursuite de ces actions.

Accueillir des résidents de La MAS Glasberg

Création d'un document en version « facile à lire et à comprendre » (FALC).

5.11.2. Le Cinéma Le Méliès

Le cinéma Le Méliès s'engage pleinement pour l'accueil de tous les publics. L'ouverture des nouveaux locaux en 2015 a permis d'améliorer significativement l'accessibilité de tous au cinéma.

L'accessibilité physique du cinéma :

Une balise sonore a été installée à l'entrée du cinéma en 2017.

L'ascenseur et les emplacements réservés rendent accessibles les 6 salles aux personnes à mobilité réduite et en fauteuil.

31 places PMR sont disponibles : 8 dans la salle 1, 7 dans la salle 2, 5 dans les salles 3 et 4 et 3 dans les salles 5 et 6.

Tarif :

Un tarif réduit à 4 € est proposé pour les personnes en situation de handicap, un accompagnateur bénéficie d'une entrée gratuite.

Accueil et communication :

Le personnel a été sensibilisé à l'accueil du public en situation de handicap et deux séances d'initiation à la langue des signes leur ont été proposées.

Le répondeur téléphonique du cinéma est mis à jour chaque semaine (01 83 74 58 20), il annonce les séances accessibles en AD et VFST du mercredi au mardi.

Le cinéma propose :

- des **séances régulières en VFST** accessibles aux personnes sourdes et malentendantes ;
- des **séances en Audio-Description** accessibles aux personnes déficientes visuelles et aveugles.

Les séances Ciné-ma différence :



Un partenariat entre Est Ensemble, la ville de Montreuil et l'association Ciné-ma différence a été travaillé en 2015.

Le recrutement d'une équipe de bénévoles et leur sensibilisation sur une matinée a permis d'organiser les premières séances Ciné-ma différence en fin d'année 2015. Ce dispositif propose des séances ouvertes à toutes et tous, personnes handicapées et personnes non handicapées avec un accueil privilégié pour les personnes dont le handicap entraîne des troubles du comportement.



Lors de ces séances adaptées une équipe de bénévoles est présente, le public est sensibilisé, le son atténué et la lumière baisse progressivement.

Depuis 2016, 10 séances sont proposées un samedi après-midi par mois. La majorité des films a été projetée en version audio-décrite et avec des sous-titres en français.

En moyenne, 16% du public lors de ces séances est concerné par le handicap. On observe cependant de gros écarts d'une séance à l'autre (entre 6 % et 28 % selon les séances de la

saison 2018-2019).

Deux séances ont été organisées avec l'association Trisomie 21 de Seine-Saint-Denis qui y invitait ses membres. Une en janvier 2018 et une en novembre 2019 à l'occasion de la journée nationale de la Trisomie. Ces séances ont réuni un public très nombreux et très enthousiaste.

Événements :

Avec un-e interprète en langue des signes :

- *L'assemblée*, de Mariana Otero, octobre 2017
- *l'école de la vie*, de Maite Alberdi, novembre 2017
- *Je ne me souviens de rien*, de Diane-Sara Bouzgarrou, février 2018
- *Ouvrir la voix*, de Amandine Gay, mars 2018
- *Entre 2 sexes*, de Régine Abadia, mai 2018

Dans le cadre de la manifestation "Tous pas pareils, tous égaux" en partenariat avec la mission handicap, des séances publiques avec projection suivie d'un débat sont proposées :

- en 2017, le documentaire *Tant la vie demande à aimer*, de Damien Fritsch
- En 2018, les documentaires *Anne-Sarah K.* de Mathieu Simonet et *Percujam* de Alexandre Messina.
- En 2019, *Dans la terrible jungle* de Caroline Capelle et Omblin Ley.

Quelles perspectives ?

Poursuivre la communication sur les séances Ciné-ma différence.

Inclure l'association Handicaps Ensemble dans la convention Ciné-ma différence afin qu'elle devienne co-organisatrice.

Créer un partenariat avec le parking EFFIA afin d'offrir un tarif préférentiel aux spectateurs concernés par le handicap se rendant à une séance ciné-ma différence.

5.11.3. La bibliothèque

Les bibliothèques de Montreuil ont à cœur d'accueillir tous les publics, de proposer des collections et des outils adaptés à tous les types de handicap.

Bilan :

L'action handicap prend de l'ampleur tant dans la montée des accueils que de son partage au sein de la section jeunesse et par la première journée du handicap réalisée à la bibliothèque.

Le Groupe Handicap se réunit régulièrement.

A noter, le partenariat fort avec **l'association Deux mains pour s'entendre**.

2 temps forts lors de la journée du handicap 2017 :

- le mercredi 6 décembre 2017 : atelier initiation LSF avec Bruno Moncelle, une trentaine de participants dont 1 centre de loisirs.
- Le jeudi 7 décembre : rencontre avec l'auteur sourd Victor Abbou. Environ 70 personnes. Présence d'une forte communauté sourde à Montreuil.

- **Contes en stock :**

1 séance à la BCD le 21/02/2018, avec Comédiens de l'IVT. 50 personnes. 2 centres de loisirs. Pas de public sourd mais des adultes en apprentissage de la langue des signes et arrivée tardive de personnes sourdes via le site « sortir avec les mains ».

2 temps forts lors de la journée du handicap 2018 :

- le mardi 4 décembre à 19h : Guillaume Alemany auteur de *Les aventures de Kawi, parcours d'un jeune autiste asperger* (l'Harmattan) : 15 spectateurs et de beaux échanges.
- Le mercredi 5 décembre à 15h : spectacle jeunesse en langue des signes par la conteuse Marie Boccacio, 2 Centres de loisirs dont un maternel en apprentissage de la langue des signes (50 personnes) : merveilleuse rencontre et interactivité.

- **Journée visite et lecture le 30 juin 2018**

En partenariat avec la Ville, une visite de la bibliothèque en LSF suivi de lectures pour tous. 4 personnes présentes.

- **Journée du handicap 2019 :**

- impression d'une nouvelle bibliographie commune jeunesse et adulte « spécial dys »
- Conférence sur les troubles **dys** par Monique Touzin, orthophoniste de Paris Réussite Santé (environ 10 personnes, communication tardive)
- Conte de Sophie Gastine, sur la différence. Environ 35 personnes, 2 centres de loisirs.

Handicap et Éducation Nationale

Sensibilisation au handicap

Nous proposons un accueil pour les élémentaires sur ce sujet :

- 3 accueils à Desnos
- 1 accueil à Eluard
- 1 accueil à Fabien
- 6 accueils à Parc

Parcours handicap

La bibliothèque reçoit les classes participant au parcours de sensibilisation au handicap (présentation de la biblioconnection).

Biblioconnection

Dispositif présenté à l'ESAT Marsoulan devant quarante personnes, bilan très positif.

Lecteur Daisy

1 lecteur à L'ESAT Marsoulan

1 lecteur à l'EPHAD des Vergers

Les structures handicap

Cinq structures sont venues en visite libre sur le réseau :

- Fam (5, 6 adultes autistes). **Desnos**. *Mensuel*
- Afaser des papillons (adultes. **Desnos**. *De temps en temps*
- Le silence des justes (jeunes). **Eluard**. *Hebdomadaire*
- IME Jean Macé (jeunes). **Fabien**. *Tous les 15 jours/2groupes*

Trois structures sont visitées

- EPABR (jeunes/polyhandicapés) : 4 bibliothécaires de **Desnos** depuis la rentrée. *Mensuel*
- AFASER Pierre Boudet, Equipe **Desnos**. 2 bibliothécaires depuis la rentrée. *Mensuel*

Six structures sont accueillies

- EMP Coursol (5, 6 jeunes)/**Desnos**. *Toutes les 6 semaines*
- IME coursol (5, 6 jeunes). Equipe **Desnos**. *Toutes les 6 semaines*
- Afaser Pierre Boudet (6, 7 adultes). Informatique autonome & lectures. Equipe **Desnos**. *Mensuel en alternance*
- ESAT Marsoulan (12 jeunes). **Eluard**. *Club Mensuel* + visite au salon du livre + biblio-connection et une séance avec un musicien élaborée par eux en juin.
- Sessad Archipel, tous les 15 jours à Fabien
- IME Jean Macé, tous les 15 jours à Fabien

Partenariats à renouer :

- MAS Glasberg
- Association Un pas en avant
- Le silence des justes
- Evoludia
- L'Afaser Pierre Boudet (plus de visite depuis les travaux de la bibliothèque)
- FAM des bons plants : plus de visite depuis 2018.

Et deux structures en attente suite à notre plus faible possibilité d'accueil à « la boutique », bibliothèque éphémère.

Formations suivies par les équipes :

Enfance et Musique : Formation autour de la musique et du handicap

Formation sur 2 jours « Culture et handicap »

Formation Dys à la Bibliothèque Publique d'Information, automne 2019, suivie par 3 professionnelles.

5.11.4. Le théâtre des Roches

Le théâtre des Roches, théâtre des pratiques amateurs, accueille des établissements et services médico-sociaux et des jeunes en situation de handicap lors d'ateliers. À chaque fois que cela est possible, les cours sont adaptés au handicap des enfants et jeunes qui en font la demande.

Sur la période 2017 -2019, 4 ateliers d'éveil sensoriel et musical ont été menés une fois par semaine d'octobre à juin avec environ 15 enfants de l'IME Coursol.

Ce partenariat a été reconduit pour la vingtième année consécutive en 2019 !

Une programmation de spectacles accessibles (théâtre d'objet, marionnettes...) est régulièrement proposée.

Par exemple, *Princesse K*, de Denis Athimon, spectacle bilingue français / LSF auquel les élèves du parcours de sensibilisation au handicap ont pu assister en 2017 .

5.12. Accès à la pratique sportive

La mise en accessibilité des équipements sportifs est inclus dans l'Ad'AP.

Les travaux d'accessibilité de ces équipements (travaux sur la voirie compris) ont été estimés à 3 419 825€.

Les points relatifs à l'accueil des personnes handicapées et à l'organisation d'activités adaptées ont été renforcés dans les conventions triennales d'objectifs avec les 4 principaux clubs sportifs. Les initiatives prises dans le champ du handicap par les associations sont ainsi soutenues, notamment par un encouragement financier.

Parmi les nombreuses disciplines proposées par le **mouvement associatif montreuillois**, certaines sont ouvertes de manière organisée aux pratiquants en situation de handicap. Elles concernent tant les adultes que les enfants et se caractérisent dans les quatre natures de handicap : moteur, mental, visuel ou auditif. Il est conseillé aux personnes intéressées de prendre contact avec les clubs afin de voir comment l'activité peut être adaptée à leur handicap.

Par ailleurs, certains clubs interviennent dans des établissements médico-sociaux, comme par exemple le club d'escrime de Montreuil qui intervient une fois par semaine auprès de 12 jeunes (12 - 16 ans), filles et garçons à l'IME Jean Macé.

Au mois de mars 2018 et 2019, le club de **Handball** a proposé une journée de sensibilisation au handicap et de découverte de cette pratique sportive un dimanche. Des ateliers étaient proposés le matin (parcours en fauteuil, les yeux bandés...) et des matchs l'après-midi. Les associations du champ du handicap ont été associées à ces événements, voués à devenir un rendez-vous habituels des mois de mars.



En 2019, l'association **A petits pas pour Lina** a organisé la première édition de **la Foulée Montreuilloise**.

Les chiffres :

- 3 circuits proposés, 10km, 5km et 2,5km
- 12 sponsors
- 130 bénévoles
- 1000 coureurs et la possibilité de courir en binôme avec une personne en situation de handicap.



Quelles perspectives ?

Un travail de recensement sur le travail effectué par les clubs en direction des publics handicapés est à mener. Réflexion sur l'élaboration d'un guide à l'image de celui relatif aux lieux culturels.

Reprendre l'organisation annuelle d'une journée handisport.

Ancrage de la Foulée montreuilloise (deuxième édition en mai 2020). Une partie des bénéfices générés par cette course pourrait servir à cofinancer une aire de jeux accessible à Montreuil.

5.13. Accessibilité du site Internet de la Ville et Référentiel Général d'accessibilité

L'accessibilité du site Internet de la Ville et Référentiel Général d'accessibilité

La Ville mesure l'impact des nouvelles technologies d'information et de communication pour l'insertion sociale des personnes en situation de handicap.

Le site montreuil.fr a été développé selon les recommandations du Référentiel général d'accessibilité des administrations (RGAA), pour être accessible à tous les individus quel que soit le matériel ou le logiciel qu'ils utilisent pour naviguer.

Les contenus publiés respectent les normes en matière d'accessibilité, conformément aux exigences de la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de ses décrets d'application.

Le Référentiel Général d'Accessibilité pour les Administrations (le RGAA) fixe les règles techniques, sémantiques, organisationnelles et d'ergonomie que doivent respecter les services de communication publique en ligne. Lors de la dernière refonte de notre site internet, tout a été développé en respect des normes RGAA, de la création de la charte graphique à l'intégration des contenus. La méthodologie

utilisée s'est basée sur le niveau Argent du référentiel Accessiweb, équivalent du niveau AA, correspondant au niveau requis pour les collectivités.

La Ville s'est dotée également de la "solution ACCEO" qui permettra aux personnes sourdes et malentendantes de bénéficier d'interprètes en langue des signes en visioconférence ou de transcription instantanée de la parole dans tous les accueils et tous les services de la Ville.

L'accessibilité des supports de communication

La direction de la communication a rencontré un expert en usages et accessibilité numériques courant 2016. Afin de rendre le journal municipal *Le Montreuillois* accessible aux personnes non ou mal voyantes, les maquettistes doivent être formé-es à l'exportation en format E-Pub.

Une première partie de cette formation a été suivie par une maquettiste en 2017. La deuxième partie n'a pas encore pu être suivie !

Quelles perspectives ?

Mise en accessibilité du journal municipal (format E-Pub).

6. Les établissements et services médico-sociaux

La ville de Montreuil est dotée de nombreux établissements et services médico-sociaux dont voici la liste :

Structures enfants / ado / jeunes adultes :

- **Unité de pédopsychiatrique périnatale (UPP)**
53-55 boulevard de la Boissière à Noisy-le-Sec
- **Centre Jean Macé**
12 rue Emile Beaufiles
 - Externat médico-pédagogique (EMP)
 - institut médico-éducatif (IME)
 - hôpital de jour
 - **SESSAD Archipel (enfants et jeunes avec TSA 18 mois / 20 ans) : ouverture en 2018.**

Enfants présentant une déficience intellectuelle accompagnée ou non de troubles de la personnalité et de la communication.

- **Institut d'éducation motrice (IEM) EVOLUDIA**
52 avenue Voltaire

Accueille des adolescents et jeunes polyhandicapés.

- **Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile (SESSAD) GEIST 93 Trisomie 21**
Place Berthie Albrecht

Accompagnement et soutien à la scolarisation des adolescents (10) et des enfants (9) (la structure enfant est à Bagnolet).

- **Institut Médico Educatif (IME) Autisme 93**
120 rue du colonel Fabien (adolescents)
8 bis rue Fusée (enfants)

Accueille des enfants et des adolescents autistes.

- **Espace pédiatrique Alice Blum Ribes (UGECAM)**
4 place du général De Gaulle

Soins de suite pédiatriques (0-18 ans).

Inauguré fin 2016.

L'APEI les Papillons blancs de Vincennes gère plusieurs structures :

- **Institut Médico Educatif (IME) Bernadette Coursol**
84 rue Kléber :

- Externat médico-pédagogique (EMP),

- Unité spécialisée pour enfants et adolescents polyhandicapés (USEAP)

5 rue de la Beaune :

- Externat médico-professionnel (EMPro),

- SESSAD ado (un SESSAD enfant est situé à Vincennes)

- **Section d'adaptation spécialisée (SAS) et micro ESAT** (établissement et service d'aide par le travail)
59 rue de Vincennes

Structures adultes :

- **Le groupe d'entraide mutuelle (GEM)** (accompagné par association Bol d'Air et l'UNAFAM)
110 avenue du président S. Allende

Lieu non médicalisé d'accueil et d'activités pour les personnes atteintes de troubles psychiques.

- **Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Les bons plants - APAJH**
19 rue des Bons Plants

Internat pour adultes avec autisme ou troubles apparentés.

- **Maison d'Accueil Spécialisée (MAS) Glasberg**
11 rue Georges Méliès

Accueille des adultes handicapés lourdement dépendants.

- **Service d'Accueil de Jour (SAJ) et Foyer d'Accueil Médicalisé de jour (FAM) Pierre Boudet / AFASER**
Rue Saint-Just

- **Service d'accueil de jour (SAJ), Foyer d'hébergement et foyer d'accueil médicalisé (FAM) AFASER**
32/36 rue des Papillons

foyer d'hébergement : 17 places

FAM : 8 places

CAJ : 15 places

Les établissements et service d'aide par le travail (ESAT) :

- **ESAT Marsoulan**
64 rue Robespierre
- **ESAT Pierre Boudet / AFASER**
rue Saint-Just
- et déjà cité plus haut : **micro ESAT les papillons blancs**

Centre de rééducation professionnelle :

- **CRP Jean-Pierre Timbaud**
60 rue de la République

Prochainement :

ouverture d'un FAM géré par l'APEI des papillons blancs de Vincennes.

Montreuil compte aussi 3 **entreprises adaptées** sur son territoire :

- **3^e acte**, agence de communication
104 rue Edouard Vaillant

- **Fastroad**, société de transport
27 rue de Rosny

- **DEAFI**, centre de relation client adapté aux personnes sourdes et malentendantes
53 rue de Vincennes

7. Les actions de sensibilisation, de formation, de communication

7.1. Les actions de sensibilisation grand public

Dans le cadre de sa politique en direction des personnes en situation de handicap, des actions de sensibilisation du grand public sont mises en place pour accompagner l'évolution des représentations sur le handicap.

La manifestation Tous pas pareils, Tous Egaux se déroule en mai ou en juin, un samedi après-midi sur la place Jean Jaurès lorsque les conditions climatiques le permettent (l'édition 2019 a dû avoir lieu en salle des fêtes exceptionnellement).

Les enjeux de cette manifestation tout public sont nombreux :

- L'organisation de cette journée contribue à l'animation et au développement d'un réseau de partenaires institutionnels ou associatifs concernés par le handicap. Le jour-même, établissements et services médico-sociaux, services de la Ville et associations sont réunis.
- Il s'agit aussi, de contribuer, en mixant les publics, à faire évoluer les représentations du handicap et des personnes en situation de handicap.
- Et enfin, il s'agit d'apporter des informations concrètes et utiles aux personnes concernées par le handicap. Depuis 2018 des permanences d'accès en droit accessibles aux personnes Sourdes sont proposées gratuitement.

Contenu de la manifestation :

- des expositions, travaux (peintures, mosaïques, photos, masques, dessins...) réalisés au sein des différents établissements et services médico-sociaux de la Ville et par des artistes
- des informations, délivrées par les nombreuses associations présentes et représentants les différents types de handicap (visuel, auditif, moteur, mental)
- un espace café / crêpes proposé par l'UNAFAM afin de se retrouver et d'échanger
- des parcours pour se mettre en situation
- un atelier de mise en beauté et de colorimétrie
- un espace Zéro-Douze animé par les accueils de loisirs et la direction petite enfance, avec des ateliers pour tous et un espace pour informer les parents.
- des représentations sur scène : musique, danse, théâtre avec des artistes en situation de handicap ou non.
- Depuis 2018, la journée est animée et rythmée par un maître de cérémonie.
- La journée s'achève avec un concert (orchestre d'harmonie Vent debout depuis 2017).
- un film suivi d'un débat est proposé au cinéma Le Méliès dans la semaine précédant l'évènement.

Le bilan de cette manifestation est toujours très positif. Lorsque cette dernière se déroule sur la place Jean Jaurès et sous un climat agréable, la journée est une très belle réussite.

Au fil des éditions, la scénographie gagne en cohérence. Des espaces ont été définis : accès au droit, zéro-douze, autisme, buvette... et la présence d'un maître de cérémonie permet de lier ces différents pôles.

La signalétique s'est beaucoup étoffée au cours des dernières éditions (kakémonos, flammes...), elle reste cependant encore à perfectionner et accentuer.

La communication en amont est encore et toujours à améliorer. Pour 2020 un contact est pris avec la RATP afin que les affiches soient diffusées dans les bus.

En 2017, les partenaires qui le souhaitaient se sont fait photographier. Un fond de portraits a été constitué et est utilisé sur les affiches de l'évènement depuis 2018.



La question du choix de la date de Tous pas pareils tous égaux fait débat au sein des partenaires. Le mois de juin assure un climat clément mais est très chargé en évènements, le mois de mai est ponctué d'énormément de jours fériés et ponts. Le mois de septembre ne permet pas aux élèves ayant participé au parcours de sensibilisation au handicap tout au long de l'année de venir restituer leurs travaux. Pour 2020 le premier samedi des vacances a été choisi (4 juillet), peut-être que la mobilisation des partenaires et du public sera moindre, ce point sera à analyser dans notre prochain bilan.

Sensibilisation à l'autisme (2017 et 2018), animée par l'association ACACIA

Afin de répondre aux besoins identifiés par le réseau autisme, il a été proposé de se saisir de la journée mondiale de sensibilisation à l'autisme (2 avril) pour organiser une rencontre sur la thématique.

En 2017, 56 personnes ont participé à ce temps de sensibilisation : art-thérapeutes, professionnels de santé, animateurs, enseignants, parents...

Extrait du flyer :

Qu'est-ce que l'autisme ? Que ressent une personne autiste ? Comment interagir ?...

Une mise en situation sensorielle, la projection de films, et une table ronde en présence de professionnel-les de santé (orthophonistes) et d'une adulte concernée vous aideront à mieux connaître l'autisme.

Cette rencontre s'adresse **aux professionnels** (de santé, de l'animation, de l'éducation, de la petite enfance, de l'insertion, de la culture, du sport...), **aux familles** concernées et à tous les curieux qui ont envie de dépasser préjugés et stéréotypes.



Pour l'édition 2018, la table ronde n'a pas été renouvelée afin de laisser plus de temps aux mises en situation, ateliers en petits groupes et données scientifique. L'objectif était de rapprocher ce temps de sensibilisation le plus possible d'une formation.

50 personnes étaient présentes et le bilan s'est révélé très positif.

Par ailleurs en 2017, la ville de Montreuil a accueilli dans ses locaux le cycle de **formation des aidants** proposé par le Centre Ressources Autisme Ile-de-France.

Parcours de sensibilisation au handicap dans les écoles

L'un des objectifs de la mission handicap est de contribuer à changer de regard sur le handicap en proposant des actions de sensibilisation.

Une action en direction des écoles menée avec le pôle action éducative permet de sensibiliser des élèves, mais aussi des enseignant-es et des parents. Ce projet intègre un travail de restitution (reportage photo, arts plastiques, écriture...) lors de la journée festive et culturelle « Tous pas Pareils Tous égaux ». Les élèves y reçoivent un diplôme de la main du Maire. En 2019, la manifestation ayant été reportée, le diplôme a été remis à l'hôtel de ville.

L'action de sensibilisation a pris la forme d'un parcours expérimental en 2016 avec la participation de 2 classes de CM2.

Au fil des éditions le parcours a été ouvert à 4, puis à 6 classes à la rentrée 2019. Le niveau CE2-CM1 semble le plus adapté. Ce parcours a intégré l'appel à projets du service éducation diffusé à toutes les écoles.

Ce parcours est composé de journées de sensibilisation au handicap privilégiant la rencontre avec des personnes concernées et les mises en situation.

Aborder la question du handicap c'est s'interroger sur l'altérité, le rapport à la norme, les discriminations... autant de questionnements riches et exploitables par les enseignant.es.

La programmation s'appuie principalement sur les ressources et partenaires locaux, avec le contenu suivant :

- ouverture du parcours avec un échange sur les discriminations animé par l'artiste Pierre Leblanc qui a réalisé un film avec des enfants sur les différents critères de discrimination.
- au centre d'art : visite et ateliers de pratiques en situation de cécité.
- à la **bibliothèque** : découverte de la biblioconnection (jusqu'en 2018-2019), et prêt d'une malle aux livres thématique handicap et altérité
- rencontre d'un **sportif** handicapé, handisport en 2018, puis joueur de Cécifoot en 2019 (Hakim Arezki, équipe de France avec l'association Libre Vue).
- initiation à la langue des signes avec l'association Deux mains pour s'entendre : 6 séances en demi groupe dont un temps de sensibilisation et un temps de bilan et questions avec un.e interprète.
- Spectacle vivant selon année et selon budget (*Princess K.* au théâtre des Roches en 2017 par exemple).
- A partir de 2019, sortie à l'International Visual Theatre (pour les classes ayant l'autorisation de prendre les transports en commun).
- Sensibilisation à la Trisomie 21 (depuis 2018)
- ateliers de mise en situation avec l'association A petits pas pour Lina (depuis 2018).

Au fil des années, la programmation s'est consolidée, elle est modifiée à la marge tous les ans selon les bilans réalisés. Les retours des élèves et des enseignant.e.s sont très positifs. C'est un parcours très dense qui s'étale sur toute l'année et qui demande beaucoup d'investissement et de travail, que ce soit de la part des élèves, des enseignant.e.s mais aussi des intervenant.e.s et des services qui le coordonne (action éducative et mission handicap).

Exposition *Tes yeux sur mes oreilles*, décembre 2019

L'exposition proposée par l'association Droit Pluriel afin de sensibiliser à la surdité a été installée une semaine dans le hall du centre administratif Altaïs pour les agents et le public.

Ce parcours sensoriel composé de 8 portraits monumentaux recto-verso réalisé par Stéphane Lavoué vise à banaliser la surdité et à montrer sa diversité.

Le bilan de cet évènement est malheureusement mitigé. La qualité et la pertinence de l'exposition ne sont absolument pas remis en question, c'est l'emplacement qui ne se prête pas à ce type d'installation.



Quelles perspectives ?

Poursuite des actions existantes : parcours école et Tous pas pareils tous égaux.

Renouvellement en 2020 d'un temps de sensibilisation à l'autisme animé par deux associations CLE-autistes et Action Autisme Asperger (*annulé en raison de la crise sanitaire*).

Stage d'autodéfense pour femmes sourdes et malentendantes proposée par l'ARCA-F. Première édition à Montreuil prévue en février 2020.

7.2. Les actions de formation en direction des professionnel.les

Une session annuelle de la **formation sur le thème de "l'accueil des personnes en situation de handicap"** est proposée aux agents d'accueil de la Ville.

A l'issue de la formation, les agents d'accueil sont capables de mieux identifier le cadre juridique et les différents types de handicap et de repérer les ressources partenariales, par exemple la possibilité de solliciter des interprètes en langue des signes.

Dans le cadre de la mise en place de la solution **ACCEO** en juin 2019, un temps de sensibilisation a été proposé afin de savoir comment s'adresser aux personnes sourdes et malentendantes et comment manipuler l'application. Une trentaine d'agents y ont assisté.

Sensibilisation des agents à la langue des signes (2019)

61 agents ont pu participer à l'une des 6 sessions d'une heure organisées sur la pause méridienne avec l'association Deux mains pour s'entendre.

Le bilan est excessivement positif, en une heure les agents ont pu rencontrer une personne sourde et apprendre quelques bases en LSF (bonjour, rdv, attendez je vais chercher un interprète...).

Par ailleurs la mission handicap a participé à une journée de sensibilisation des professionnel.les du **centre hospitalier André Grégoire** (novembre 2019). Cette journée visait les professionnel.les mais des patients ont aussi pu être renseignés.

Quelles perspectives ?

Programmer une nouvelle session de formation à ACCEO.

Mobiliser la DRH afin de former à la LSF un petit groupe d'agents d'accueil, poursuivre et renforcer la sensibilisation de tous les professionnel.les notamment ceux des CMS.

7.3. Les actions de communication

La Direction de la Communication a contribué à la sensibilisation au handicap. Plusieurs articles du journal municipal, ont permis d'annoncer ou de revenir sur des actions phares, des dispositifs, de faire un zoom sur une journée mondiale ou encore de faire connaître des personnalités, associations ou établissements et services médico-sociaux. Par exemple :

- les séances ciné-ma différence
- la journée de sensibilisation à l'autisme
- l'après midi de sensibilisation Tous pas pareils, Tous égaux
- le Téléthon
- le centre Jean-Pierre Timbaud
- l'entreprise adaptée Fast Road
- la collection de livres sonores à la bibliothèque
- l'accessibilité du cinéma aux personnes malvoyantes
- la création de l'association Handicaps Ensemble

De plus, le journal municipal dans sa rubrique 100% utile indique dans chaque numéro :

- le numéro d'aide handicap école : plate-forme nationale pour simplifier les démarches des familles avec les services scolaires

- le numéro national d'urgence pour les personnes sourdes accessible par fax ou SMS en cas d'urgences médicales, d'accidents, d'incendies...
- le numéro de la plate-forme nationale pour les personnes âgées ou personnes handicapées victimes de violence.

8. Gouvernance et coordination

L'animation de réseaux

Le développement d'un réseau de professionnels du secteur du handicap par la Mission handicap passe par :

- de nombreux échanges avec les responsables et les équipes pluridisciplinaires des instituts spécialisés de la ville
- le développement de projets communs (journées de sensibilisation par exemple)
- des groupes de travail entre établissements et services médico-sociaux qui permettent la mise en lien des acteurs.

Développement et animation d'un réseau autour de l'autisme :

Ce réseau est composé de parents et de professionnels. Il a pour objectif de soutenir les personnes avec autisme et leurs familles.

Il se réunit plusieurs fois par an autour de présentations d'associations ou de dispositifs, comme par exemple :

- le questionnaire de santé psychique travaillé avec la MDPH, par l'UNAFAM
- l'association APTE autisme et piano
- les méthodes d'une enseignante en ULIS TSA
- la formation des dentistes des CMS à l'accueil et aux soins des personnes avec autisme
- les associations Action Autisme Asperger et A l'Emploi Autisme Asperger
- le SESSAD Archipel
- l'association CLE-Autistes
- le travail d'AVS

Développement et animation d'un groupe de travail réunissant les établissements et services médico-sociaux

Ce groupe de travail se réunit régulièrement autour de présentations d'établissements ou de dispositifs. Il est ouvert aux différents services de la Ville selon l'ordre du jour.

Il a connu une pause en 2018 et a repris fin 2019 avec la présentation de la formation d'accompagnant éducatif et social par l'IFSI de la Croix Saint-Simon et de la possibilité de faire appel à la compagnie La boîte monde pour mener un projet autour du théâtre au sein des établissements.

Avant cela, la MAS Glasberg, le SESSAD Trisomie 21, les établissements gérés par l'APEI des Papillons Blancs, ou encore l'association Cap'Santé s'étaient présentés.

Groupe inclusion scolaire

En 2019, suite à de très fortes préoccupations du réseau au sujet des annonces du gouvernement sur l'école inclusive, une réunion de travail (accessible aux personnes Sourdes) a été organisée afin de rédiger une contribution commune reprenant craintes et recommandations. Cette contribution a été transmise au Ministère de l'Éducation Nationale ainsi qu'à la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.

Une table ronde sur le sujet a aussi été proposée avec les intervenants suivants :

- Présentation d'une Unité d'Enseignement Externalisée
- Témoignage de la FCPE
- Témoignages de parents

Une démarche similaire a été menée fin 2019 au sujet de la demande de création d'une antenne locale de la MDPH. Les partenaires ont été réunis afin de cibler les manques et besoins du territoire et de rédiger un courrier commun largement diffusé (gouvernement, conseil départemental...).

Quelles perspectives ?

Poursuite des réseaux existants et des groupes de travail thématiques en fonction des besoins et de l'actualité.

Recrutement au sein de la mission handicap d'un agent supplémentaire pour la mise en place de permanences d'écoute, d'orientation et d'accompagnement.

9. Conclusion

La loi du 11 février 2005 dite « loi handicap » marque un tournant important en France dans la prise en compte des besoins et attentes des personnes handicapées.

La ville de Montreuil l'applique, par obligation légale mais surtout par volonté car elle a pleinement conscience que le principe fondamental de l'accessibilité de tout pour tous constitue un enjeu sociétal. L'accessibilité n'est pas une fin en soi, mais un moyen de lutte contre les discriminations pour l'inclusion de tous dans la vie de la cité.

La politique que mène Montreuil en matière d'égalité des droits et des chances, de participation et de citoyenneté des personnes handicapées s'appuie sur :

- les avis, les demandes et les propositions des associations représentatives
- le travail en transversalité et l'inclusion dans tous les projets municipaux de la dimension du handicap
- la définition de l'accessibilité comme un déterminant de l'évolution du regard sur le handicap et une condition de la citoyenneté effective de tous.

La ville de Montreuil mesure le travail qu'il reste à mener en matière d'accessibilité et donc de plein exercice par les personnes handicapées de leur citoyenneté. Si la politique conduite commence à irriguer tous les projets municipaux, elle doit se poursuivre sur le long terme, avec la participation active des personnes handicapées.

Principales perspectives pour 2020 :

Ouverture d'une permanence handicap avec le renforcement de la mission.

Bilan à mi-parcours de l'Ad'AP.

Amélioration de la prise en main d'ACCE-O auprès des personnels de la Ville.

Poursuite de l'installation de balises sonores à l'entrée d'établissements recevant du public.

Finalisation de la mise en accessibilité du journal municipal

Conquête d'un public toujours plus large lors des actions de sensibilisation et notamment lors de la journée Tous pas pareils tous égaux. Création d'une page Facebook.